

**Zeitschrift:** Cahiers d'archéologie romande  
**Herausgeber:** Bibliothèque Historique Vaudoise  
**Band:** 35 (1987)

**Vorwort:** Introduction générale  
**Autor:** Dubuis, François-Olivier / Lugon, Antoine

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

PASSAGE DE LA GUARDE DU PAYS  
LE RÔLE DES GUERRISSEURS JUSQU'EN 1815

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il est difficile de donner une introduction générale à un ouvrage qui traite d'un sujet aussi vaste que l'ensemble des événements politiques et militaires qui ont eu lieu dans le pays de la Garde du Pays de 1792 à 1815. Cependant, il est possible de donner quelques indications générales sur les événements qui ont eu lieu dans ce pays pendant cette période.

Le pays de la Garde du Pays a été créé en 1792 par la loi du 22 juillet 1792, qui a établi une nouvelle division administrative de la France. Le pays de la Garde du Pays a été divisé en deux départements : le département de la Haute-Saône et le département de la Haute-Saône et de la Haute-Saône.

Le pays de la Garde du Pays a été créé en 1792 par la loi du 22 juillet 1792, qui a établi une nouvelle division administrative de la France. Le pays de la Garde du Pays a été divisé en deux départements : le département de la Haute-Saône et le département de la Haute-Saône et de la Haute-Saône.

Le pays de la Garde du Pays a été créé en 1792 par la loi du 22 juillet 1792, qui a établi une nouvelle division administrative de la France. Le pays de la Garde du Pays a été divisé en deux départements : le département de la Haute-Saône et le département de la Haute-Saône et de la Haute-Saône.



Fig. 2 Bacler d'Albe: Vue du défilé et du pont de Saint-Maurice dans le Bas-Valais. Gravé à Bâle par J.C. Haldenwang en 1794, 383 × 516 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.

# PASSAGE SANS FRONTIÈRE OU GARDE DU PAYS: LE RÔLE DU DÉFILÉ DE SAINT-MAURICE JUSQU'EN 1815

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'importance du passage de Saint-Maurice à l'entrée des Alpes n'est pas seulement l'affaire du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours des millénaires qui ont précédé, ce chemin a toujours joué un rôle. Il nous a paru utile d'esquisser rapidement cette très longue histoire au cours de laquelle on verra apparaître les problèmes de circulation, de frontière et de fortification qui attirent l'attention sur le défilé. On comprendra mieux l'évolution des circonstances politiques et militaires qui prépare lentement la situation devant laquelle se sont successivement trouvés les généraux Guiguer de Prangins et Dufour.

Nous ne pouvons nommer ici tous les collègues qui, chacun selon sa spécialité, nous ont aidés de leurs avis et de leurs conseils, mais nous leur exprimons notre vive gratitude.

## AU TEMPS DES SENTES ET DES PISTES

Le défilé de Saint-Maurice, seule ouverture du Valais en basse altitude, fut-il la porte par laquelle l'homme s'introduisit dans une vallée si secrète et si isolée? Le passage, tel que le glacier du Rhône l'avait laissé en se retirant (environ 120 siècles avant notre ère) et tel que la végétation l'avait ensuite progressivement garni, n'était certes pas impraticable. Toutefois, quand le Rhône se jetait dans le lac en amont du défilé de Saint-Maurice (environ 110 siècles avant notre ère) puis peu en aval d'Aigle (90 siècles avant notre ère), le passage de la région de Villeneuve jusqu'au défilé était fort malcommode. Les vestiges archéologiques repérés nous assurent une présence humaine au-dessus de Villeneuve (*Scé du Châtelard*) et près de Vionnaz (*Châble-Croix*). Ces deux établissements, peut-être temporaires, appartiennent à des peuplades chasseresses qui ne connaissaient encore ni l'agriculture ni l'élevage. La synthèse des études relatives au terrain et à l'évolution climatique permet d'esquisser leur contexte naturel. L'abri de Villeneuve, occupé quelque cent siècles avant Jésus-Christ, est contemporain d'un milieu encore relativement hostile. Celui de Vionnaz appartient déjà à une civilisation mésolithique, environ soixante-cinq siècles avant notre ère, et se trouve dans un monde où les conditions climatiques sont déjà plus accueillantes<sup>1</sup>. Il n'est pas impossible que les chasseurs, rayonnant à partir de ces deux très anciens établissements et particulièrement du second, aient abordé la cluse de Saint-Maurice. S'ils l'ont fait par la rive gauche, ils ont pu éviter la gorge profonde et accéder par une pente facile jusqu'au sommet du verrou rocheux (site du château actuel), puis descendre vers le midi par un passage plus étroit, entre la falaise de Vérossaz et celle qui surplombe le fleuve. Plus loin, en direction de Martigny, il fallait bien choisir les endroits où traverser les torrents parfois violents et serrer le pied de la montagne pour éviter les marais.

Le passage par la rive droite du Rhône était très facile tant à l'est qu'à l'ouest de la colline de Chiètres mais rencontrait plus loin un escarpement rocheux (Eslés) en face du Bois-Noir et un autre aux Follaterres.

Les obstacles n'étaient donc pas propres à retenir des hommes entraînés à parcourir la nature sauvage. Mais les preuves tangibles de leur pénétration vers le centre du Valais à ces époques très reculées nous manquent encore.

En amont du défilé, on ne connaît un peuplement stable que depuis le néolithique ancien (environ 50 siècles avant Jésus-Christ). Les préhistoriens pensent que ces groupes d'agriculteurs ne venaient pas de la région lémanique mais, par les cols alpins, de l'Italie septentrionale. Toutefois, assez tôt durant trente siècles de civilisation néolithique, le pays développera des rapports avec les contrées de

l'ouest aussi. Le passage de Saint-Maurice devient donc, outre les cols alpins, l'une des communications du Valais avec le monde extérieur et le demeurera durant toute la protohistoire et au-delà<sup>2</sup>.

C'est par cette très vieille piste, déjà bien connue des marchands, que la XII<sup>e</sup> légion, envoyée par Jules César pour s'assurer le contrôle du passage du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), traverse en 57 av. J.-C. le Bas-Valais jusqu'à *Octodurus* (Martigny). Cet itinéraire, par la rive gauche du Rhône, obligea les soldats romains à s'emparer de plusieurs points fortifiés. Ces *castella* paraissent avoir été des petits points d'appui ou refuges régionaux plutôt qu'un système cohérent établi pour la défense du chemin. Il serait donc hasardeux d'imaginer un poste militaire de la fin de l'âge du fer comme l'embryon probable des fortifications de Saint-Maurice. D'ailleurs, même si la frontière entre la tribu des Nantuates (qui habitaient en amont du Léman) et celle des Vérages (autour de Martigny) se trouvait au défilé comme M. Denis van Berchem le pense, il ne s'agissait que d'une limite entre deux peuplades confédérées<sup>3</sup>.

## A L'ÉPOQUE ROMAINE ET DANS LE PREMIER MOYEN ÂGE

La communication directe entre le nord des Gaules et l'Italie septentrionale, dont César avait rêvé pour faciliter ses entreprises conquérantes, demeura quelques décennies encore sous le contrôle des peuplades alpines du Valais et de la vallée d'Aoste. La soumission de celles-ci et leur incorporation à l'état romain, dans le dernier quart du premier siècle avant Jésus-Christ, permit d'établir la libre circulation que les nouveaux maîtres souhaitaient et dont ils avaient réellement besoin. Créeée de toutes pièces à Martigny, et éclipsant l'ancien *Octodurus* des Vérages, la ville neuve que l'empereur Claude fonde entre 41 et 47 après J.-C., le *Forum Claudii Augusti* (puis *Forum Claudii Vallensium*) marque l'importance de la route. Ce chef-lieu de la vallée Pennine était destiné aussi et surtout à la fonction de relais routier<sup>4</sup>. De là, la voie désormais carrossable devait, à travers le Plateau (pays des Helvètes), conduire soldats, marchands et courriers tant vers le nord des Gaules que vers la Rhénanie. En aval de Martigny, la rive gauche, malgré les marais qui touchaient ici et là le bas du versant et malgré les frasques possibles du torrent de Saint-Barthélémy, était plus facile à aménager que la rive droite. A Saint-Maurice (*Acaunus*), on pouvait songer à éviter les rochers du défilé en passant sur la rive droite à l'est de la colline de Chiètres; mais la traversée du fleuve, issu des rapides du Bois-Noir, pouvait poser quelques problèmes. Le plus simple était d'améliorer le vieux chemin du défilé (un peu en dessus des falaises du Rhône) et de rester sur la rive gauche jusqu'à *Tarnaiae* (Massongex)<sup>5</sup>. A cet endroit, un pont permettait de gagner la rive droite, Villeneuve, Vevey, puis le Plateau.

Le défilé se trouvant bien loin des frontières de l'empire, il n'y avait pas lieu de le fortifier. A l'issue méridionale de ce passage obligé, l'espace était le plus étroit entre la falaise de Vérossaz et celle du Rhône. C'est vraisemblablement proche de cette issue que se trouvait le poste agaunois de la *Quadragesima Galliarum*, taxe de 2,5% (1/40) perçue sur les marchandises en transit<sup>6</sup>.

L'activité du relais de *Tarnaiae* est notablement freinée, voire arrêtée avant la fin du III<sup>e</sup> siècle: c'est du moins ce que suggère l'état actuel des recherches archéologiques. La route romaine toutefois est encore l'objet de réparations considérables à l'époque constantinienne<sup>7</sup>. Dans les derniers temps du IV<sup>e</sup> siècle, au moment où, si l'on en croit le résultat des fouilles, la ville romaine de Martigny décline fortement, il semble bien que la route transalpine perde de son importance. Cependant, saint Théodule (*Theodorus*), évêque du Valais, fonde le premier sanctuaire chrétien au pied du rocher d'Agaune pour mettre en honneur les reliques de saint Maurice et de ses compagnons martyrisés quelque cent ans auparavant<sup>8</sup>.

La décomposition de l'empire romain d'Occident au V<sup>e</sup> siècle est accompagnée en Europe occidentale par la création de petits royaumes, parfois éphémères et souvent instables. Des communications économiques et militaires d'un grand Etat unitaire ne subsistent plus que des circulations de caractère plutôt régional qu'europeen. La décentralisation des territoires et un certain manque de dynamisme de la société amoindrissent considérablement les transports de marchandises à grande distance. Les guerres qui opposent souvent les petits royaumes comme aussi la faiblesse des pouvoirs publics rendent les voyages dangereux. Ces difficultés, qui se présentent durant tout le haut moyen

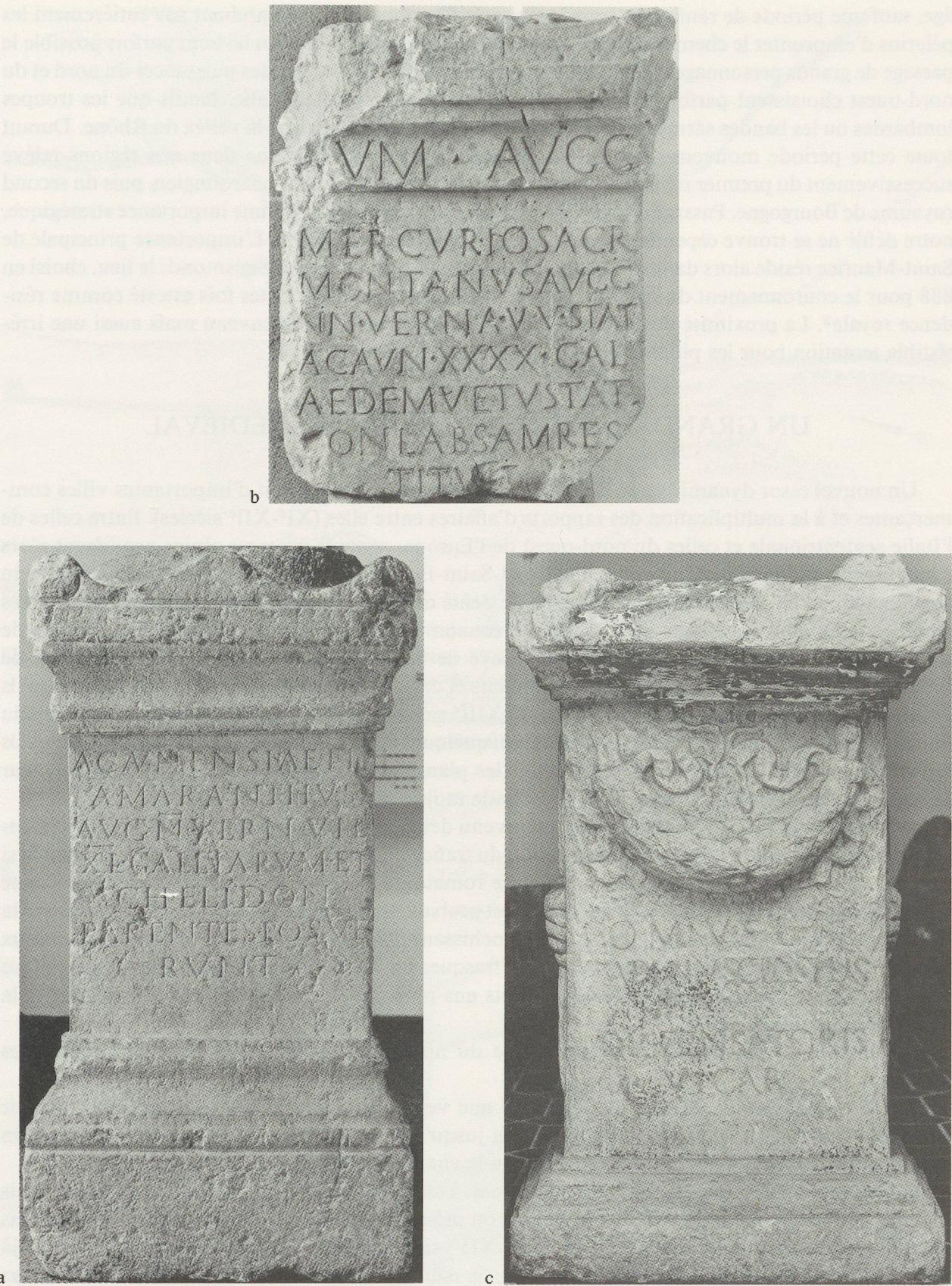


Fig. 3 Inscriptions romaines avec allusions au péage de Saint-Maurice.

- Monument dédié à leur fille ACAUNENSIA par AMARANTHUS, esclave né dans la maison impériale, intendant de la quadragésime des Gaules, et son épouse CHELIDON. Inscription conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 55.
- MONTANUS, esclave né dans la maison impériale, intendant du poste d'Agaune de la quadragésime des Gaules, a reconstruit un temple en l'honneur des empereurs et de Mercure. Inscription conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 54.
- Stèle votive à Jupiter, dédié par le DISPENSATORIS VICARIUS (remplaçant d'un caissier), peut-être de la quadragésime? Inscription trouvée à Massongex et conservée à l'Abbaye de Saint-Maurice; Howald-Meyer 56.

âge, sauf une période de rémission sous le règne de Charlemagne, n'empêchent pas entièrement les pèlerins d'emprunter le chemin transalpin du Grand-Saint-Bernard; elles laissent parfois possible le passage de grands personnages de l'Eglise ou du siècle. Enfin, les armées des puissances du nord et du nord-ouest choisissent parfois cet itinéraire pour aller guerroyer en Italie, tandis que les troupes lombardes ou les bandes sarrasines poussent des incursions jusque dans la vallée du Rhône. Durant toute cette période mouvementée, ce qui subsiste de pouvoir politique dans nos régions relève successivement du premier royaume burgonde, des Etats mérovingien et carolingien, puis du second royaume de Bourgogne. Passage obligé qui peut occasionnellement avoir une importance stratégique, notre défilé ne se trouve cependant jamais sur une frontière à défendre. L'importance principale de Saint-Maurice réside alors dans son abbaye, fondée en 515 par le prince Sigismond; le lieu, choisi en 888 pour le couronnement du roi Rodolphe I<sup>er</sup> de Bourgogne, est maintes fois attesté comme résidence royale<sup>9</sup>. La proximité de la route fait du monastère un relais bienvenu mais aussi une irrésistible tentation pour les pillards.

## UN GRAND CHEMIN DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

Un nouvel essor dynamique de la société conduit au développement d'importantes villes commerçantes et à la multiplication des rapports d'affaires entre elles (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). Entre celles de l'Italie septentrionale et celles du nord-ouest de l'Europe, certains passages alpins acquièrent alors une nouvelle importance. C'est le cas du Grand-Saint-Bernard et plus encore (dès le XIII<sup>e</sup> siècle) du Simplon, ainsi que de leur débouché ultime, le défilé de Saint-Maurice. Le contrôle de telles voies commerciales pouvait assurer une puissance économique, politique et militaire. Les comtes de Savoie, qui dès le XII<sup>e</sup> siècle protègent l'Abbaye de Saint-Maurice et deviennent détenteurs de propriétés de plus en plus importantes en Chablais et dans l'Entremont, virent bientôt le parti qu'ils pourraient tirer d'une situation si favorable. Au XIII<sup>e</sup> siècle, peut-être à cause de l'intérêt croissant du Simplon, ils se rendent maîtres du territoire (sauf quelques enclaves) jusqu'à la Morge de Conthey. Ils feront dès lors tous les efforts nécessaires sur les plans politique et militaire pour maintenir leur autorité sur ces conquêtes jusque dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Les comtes de Savoie pouvaient tirer un revenu des péages apparemment très vieux<sup>10</sup> de Saint-Maurice. Mais les taxes se perçoivent en raison du trafic et l'itinéraire est choisi par les marchands si la route est normalement praticable. Le passage romain du Rhône à Massongex n'était sans doute plus guère utilisable depuis quelques siècles. C'est probablement au XII<sup>e</sup> siècle que l'on entreprend la construction d'un pont en maçonnerie qui, franchissant d'une seule arche le Rhône entre les deux falaises du défilé, était hors d'atteinte des pires frasques du fleuve. L'œuvre d'art était d'une audace extrême et d'une technique parfaite: trois cents ans plus tard, on n'hésitait pas à en attribuer la paternité au diable lui-même<sup>11</sup>.

Sur la rive droite, le pont était accessible du nord par l'espace situé entre la gorge et les falaises.

Sur la rive gauche, il n'avait de débouché que vers le sud. On devait contourner un couloir vertigineux de la falaise et monter quelque peu jusqu'à l'étranglement méridional du défilé<sup>12</sup>. On rejoignait là le vieux tracé romain alors devenu le chemin de Saint-Gingolph à Martigny.

Les comptes du «péage du chemin» montrent, à travers les dépenses d'entretien, à quels périls naturels était exposée cette route de terre plus ou moins soigneusement empierre. Nous citerons quelques exemples. Dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le pont de pierre de Saint-Maurice, déjà vieilli, nécessite de fréquentes réparations. Dans la même période, on signale en amont d'Evionnaz les éboulements qui encombrent la chaussée, les inondations du Rhône qui la rendent impraticable et les crues des torrents qui détruisent et emportent les ponts (Pissevache et Trient). Tous ces accidents démontrent les difficultés naturelles de l'itinéraire et l'ampleur des travaux sans cesse recommandés pour maintenir le passage<sup>13</sup>.

La route n'était pas destinée seulement aux habitants de la région et aux marchands étrangers: elle pouvait servir aussi aux déplacements de troupes savoyardes à l'intérieur du comté. Entre Vevey et Martigny, la limite du diocèse de Sion (près de Villeneuve) et celle que marquait la croix d'Ottan peu en amont du Trient<sup>14</sup> ne rompait pas plus que le cours du Rhône l'homogénéité des terres relevant du

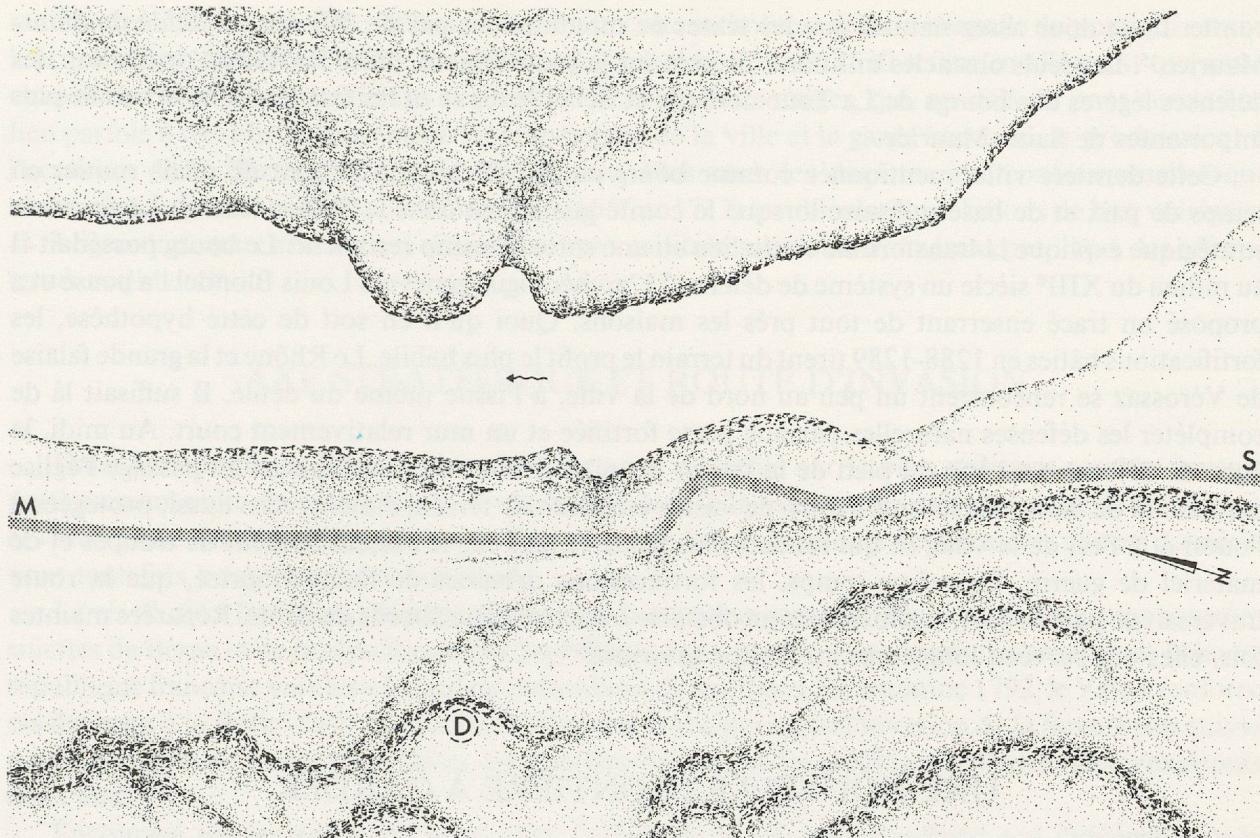


Fig. 4 La route unique du défilé (I<sup>er</sup>-XI<sup>e</sup> siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. Ce tracé, conservé jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, correspond vraisemblablement à celui du chemin antérieur à l'époque romaine (le terrain n'offre guère d'autres possibilités). D: emplacement de la tour Dufour indiqué comme point de repère. M: route vers Tarnaiae (Massongex) et la rive droite du Léman, avec embranchement sur la rive gauche du lac. S: route vers Forum Claudii Vallensium (Martigny) et le col du Mont-Joux (Saint-Bernard).

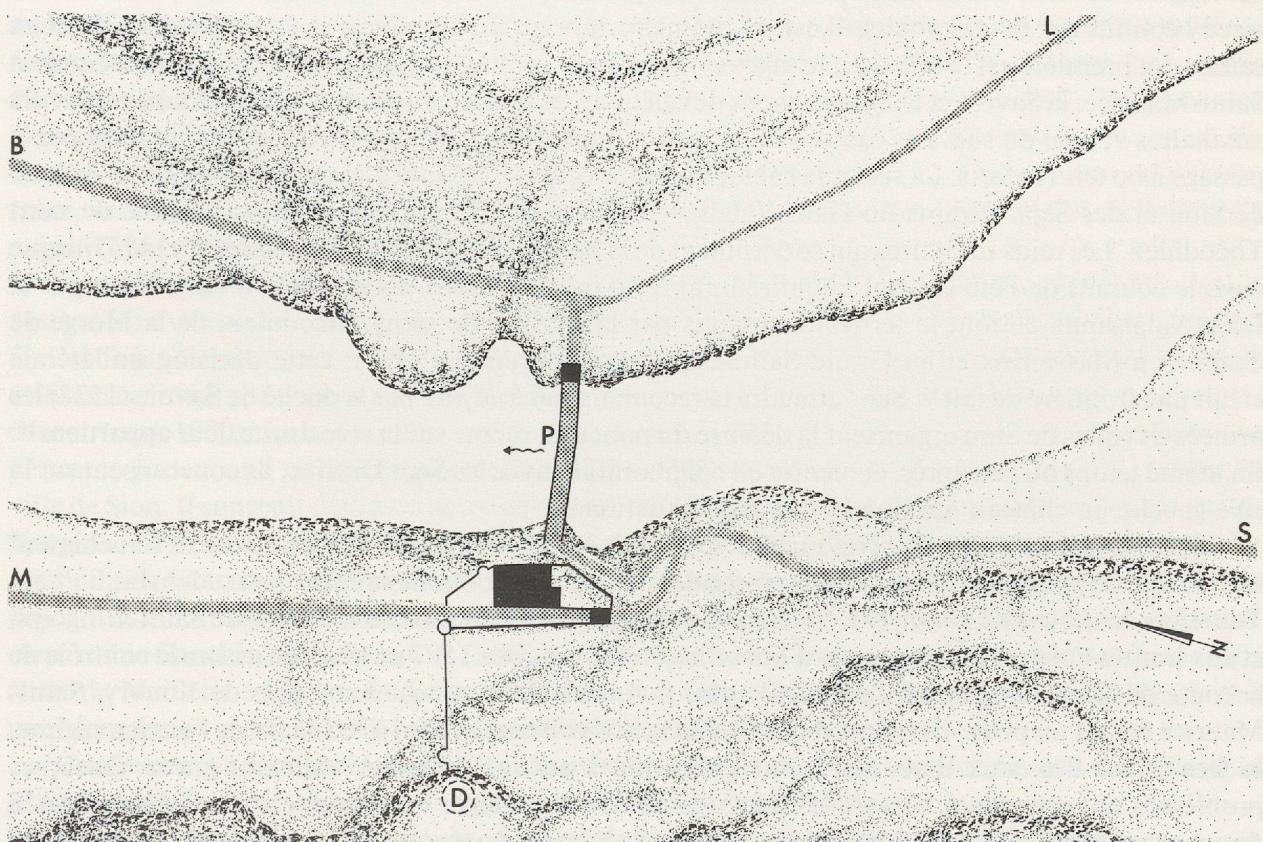


Fig. 5 Les routes du défilé (XII<sup>e</sup>-début du XVII<sup>e</sup> siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. Le château et la tour orientale du pont sont représentés dans leur état de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. B: route vers Bex et Villeneuve. D: emplacement de la tour Dufour indiqué comme point de repère. L: chemin vers Lavey et l'arrière des collines de Chiètres. M: route vers Massongex, Monthey et la rive gauche du Léman. P: pont du XII<sup>e</sup> siècle, avec tour du XV<sup>e</sup>. S: route vers Saint-Maurice et Martigny.

comte. Il est donc assez naturel que les textes ne mentionnent pas de château au défilé de Saint-Maurice<sup>15</sup>. Les seuls obstacles militaires dressés sur la route étaient, outre le château de Chillon, les défenses légères des bourgs de La Tour-de-Peilz et de Villeneuve et les fortifications urbaines plus importantes de Saint-Maurice.

Cette dernière ville, mentionnée comme bourg au XI<sup>e</sup> siècle déjà, servait de relais routier en temps de paix et de base militaire lorsque le comte guerroyait dans le Valais central. La fonction stratégique explique la transformation du lieu en une sorte de camp retranché. Le bourg possédait-il au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle un système de défense ? L'archéologue genevois Louis Blondel l'a pensé et a proposé un tracé enserrant de tout près les maisons. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les fortifications bâties en 1288-1289 tirent du terrain le profit le plus habile. Le Rhône et la grande falaise de Vérossaz se rencontrent un peu au nord de la ville, à l'issue même du défilé. Il suffisait là de compléter les défenses naturelles par une porte fortifiée et un mur relativement court. Au midi, la ligne de défense est bâtie du pied de la falaise jusqu'au Rhône en enveloppant au passage l'église paroissiale de Saint-Sigismond. Ainsi, de vastes étendues de terrain étaient, elles aussi, protégées à l'ouest et à l'est de la ville, ce qui rendait plus facile et plus sûr le rassemblement de troupes et de matériel de guerre. En même temps, les fortifications urbaines de Saint-Maurice, que la route traversait de part en part, constituaient un obstacle important aux abords du défilé. Réparées maintes fois, elles ont survécu longtemps au régime savoyard<sup>16</sup>.

## UNE NOUVELLE FRONTIÈRE À GARDER

Les événements de la fin du moyen âge vont conférer au défilé de Saint-Maurice une importance militaire nouvelle. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail des guerres de Bourgogne, vaste conflit qui impliqua le royaume de France, les duchés de Bourgogne, de Savoie et de Milan, l'Empire, les cantons suisses et le Valais. Les épisodes de cette guerre qui touchèrent le Valais mériteraient d'être mieux connus sur divers points. Il est du moins certain qu'ils sont dus à la concomitance de deux causes. La première est le rôle des passages alpins d'Italie en Valais qui tous aboutissent finalement à Saint-Maurice : la Savoie et la Bourgogne se devaient de les maintenir ouverts à leurs troupes et à leurs auxiliaires venant du sud. Les cantons en revanche, avec l'aide du Valais, avaient intérêt à couper le passage à de tels renforts. La seconde cause, plus locale, est la volonté d'expansion du prince-évêque de Sion et des Sept Dizains du Haut-Valais vers l'aval : la récupération du « patrimoine de saint Théodule ». Les raids militaires qui se déroulent de la bataille de la Planta (13 novembre 1475) jusque dans le courant de l'été suivant aboutirent, après d'interminables pourparlers, à l'annexion par la Diète valaisanne de tout le territoire conquis par la « milice de saint Théodule », de la Morge de Conthey à Massongex et au Grand-Saint-Bernard (31 décembre 1477) : cette décision unilatérale créait une frontière de fait<sup>17</sup>. Sans attendre la reconnaissance *de jure* par le duché de Savoie (1528) les princes-évêques de Sion organisent la défense du pont qui, même sur la rive droite, leur appartient<sup>18</sup>. En même temps ou peu après, et bientôt en collaboration avec les Sept Dizains, ils construisent sur la rive gauche un château qui domine toute la situation<sup>19</sup>.

En 1536, quand les Bernois conquièrent le Pays de Vaud, les troupes des Sept Dizains franchissent la frontière de Massongex et pénètrent profondément dans le domaine savoyard au sud du lac Léman. Toutefois, le traité de Thonon (1569) restreignit la conquête valaisanne à la Morge de Saint-Gingolph et aux limites qui sont encore aujourd'hui celles du canton. Dès 1597 un château assure le contrôle de la route de Saint-Gingolph à l'endroit le plus favorable (la Porte-du-Scex) près de Vouvry. Saint-Maurice restait un poste-frontière sur le Rhône face aux Bernois. De 1476 à la fin de l'ancien régime, le face-à-face des deux Etats n'a donné l'occasion à aucune difficulté vraiment grave. Quelques problèmes ont cependant troublé les relations de bon voisinage : on retrouve à leur arrière-plan la division confessionnelle. En 1485, l'évêque Josse de Silinen reconnaît que si les Bernois, à sa requête, ont retiré la potence qu'ils avaient fait ériger près du pont, en leur territoire de Bex, ils ne l'on fait qu'à bien plaisir et sans aucun préjudice pour leurs droits de souveraineté jusqu'au milieu du Rhône. Aux yeux du prince-évêque, la propriété valaisanne du pont et de sa tour orientale était distincte du droit de souveraineté des Bernois. C'est ainsi qu'après avoir mis en pratique la réforme protestante dans le

mandement de Bex, LL. EE. réclament l'arrêt du culte catholique dans la chapelle du pont qui est sur leur territoire (décembre 1529). La Diète valaisanne du 12 août 1530 refuse en alléguant que cette chapelle est depuis cinquante ans sa propriété. Les joyeux cortèges, qui, au-delà du pont donnaient lieu parfois à des altercations entre les jeunes gens de la ville et la garde bernoise, se produisaient à l'occasion de la fête catholique de l'Epiphanie. Plus tard, les disputes interconfessionnelles qui aboutirent aux deux batailles de Villmergen (1656 et 1712) troublerent les relations de bon voisinage et obligèrent de part et d'autre à des précautions militaires mais ne donnèrent pas lieu à des affrontements directs<sup>20</sup>.

## AXE STRATÉGIQUE ET ROUTE D'INVASION

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'importance du défilé sur le plan militaire semble devenir pratiquement nulle. Le voisinage des terres bernoises et valaisannes ne posait plus guère de problèmes et l'on n'avait rien à craindre des autres Etats voisins. Les événements des dernières années du siècle vont toutefois bouleverser cette quiétude.

La révolution française allait modifier toute la situation tant par son influence dans les contrées sujettes de Berne et de la république des Sept Dizains que par les manœuvres des troupes de la jeune république française vers les «frontières naturelles» de leur pays. En automne 1792, le Valais renforce ses défenses à la Porte-du-Scex et à Saint-Maurice. Il craignait que l'invasion de la Savoie soit suivie d'une intrusion de troupes françaises dans un Bas-Valais que les idées nouvelles travaillaient depuis deux ans.

Encouragé par les agents du Directoire, le Pays de Vaud avait proclamé son indépendance le 24 janvier 1798 et le Bas-Valais avait suivi quelques jours plus tard. La France eut dès lors, sous couleur de défendre la liberté, un motif d'envoyer ses armées en Suisse romande puis d'imposer par la force aux régions récalcitrantes une constitution unitaire calquée sur la sienne. En Valais, la constitution helvétique «offerte» au peuple par le Directoire était considérée par les uns comme garantie de leur liberté nouvelle et par les autres comme une dangereuse menace pour les libertés traditionnelles du pays et surtout pour le libre exercice de la religion. Acceptée par la classe politique, elle déclenche la résistance armée du peuple du Haut-Valais. La petite guerre civile de mai 1798 amena les insurgés du Haut jusqu'aux abords de Martigny et fut terminée par la pénétration victorieuse du citoyen Lorge, général de brigade, jusqu'au cœur du Haut-Valais. Un nouveau sursaut de la résistance, un instant soutenu dans la vallée de Conches par les Autrichiens descendus de la Furka, fut réduit l'année suivante par les troupes françaises.

Le défilé de Saint-Maurice avait dans tout ceci été la porte complaisamment ouverte à l'invasion. Mais il était devenu aussi, suivant le principal désir du Directoire, un chemin libre vers le col du Grand-Saint-Bernard et les champs de bataille de l'Italie du Nord. Les troupes de la République utilisent cet itinéraire en juin 1798 déjà, puis en octobre-novembre. Le passage de Bonaparte, premier consul (mai 1800) est connu de tous. Il faut toutefois signaler que, de Martigny, Bonaparte en personne poussa une reconnaissance jusqu'à Ecône, pour observer de là, à la lunette d'approche, la ville de Sion. Il songeait déjà à un autre débouché vers l'Italie qu'il se ménagerait un jour par le col du Simplon. Le fait qu'en 1802, le Valais soit redevenu un Etat indépendant, garanti à la fois par les républiques française, helvétique et cisalpine, ne modifie en rien son rôle de grand chemin stratégique. Sous la fin du Consulat et au début de l'Empire, Napoléon fit ouvrir à grands frais une route carrossable franchissant le Simplon. Cette nouvelle voie de circulation, complétée par la percée d'une route de Meillerie au Bouveret, et par l'amélioration du tracé le long de la plaine du Rhône, devait pour longtemps supplanter le passage plus difficile du Saint-Bernard.

L'empereur se facilita le contrôle et l'entretien de cet axe important en faisant du Valais un département du Simplon annexé à la France (12 novembre 1810).

Trois ans plus tard, la belle route allait servir aux ennemis de Napoléon. Les Autrichiens ayant franchi la frontière du Rhin à Bâle et s'étant déjà avancés jusqu'aux confins de la Suisse romande, le préfet français du département du Simplon estima prudent d'évacuer le Valais. La petite garnison de trente homme abandonna le château de Saint-Maurice pour se replier vers la Savoie par Martigny et la Forclaz (25 décembre 1813). Le 28, les Autrichiens étaient là. Cinq cents hommes du régiment de

Gradisca franchissaient sans coup férir le défilé et le pont de Saint-Maurice, et se faisaient nourrir par la ville. Ayant laissé quarante Croates pour garder le château, ils continuent leur chemin vers Martigny et contrôlent bientôt toute la route jusqu'au Simplon. Jusqu'en mai 1814, ils vont garder le contrôle de la route impériale du Simplon jusqu'à Genève, de manière à couper les communications entre Napoléon aux abois et les secours qui pourraient encore lui être envoyés d'Italie.

Le 30 mai 1814, le Traité de Paris détacha le Valais de la France et lui rendit son indépendance. Le Congrès de Vienne garantit la Confédération suisse, dont le Valais fait désormais partie de plein droit, et consacre le principe de sa neutralité armée (20 mars et 6 juin 1815). Un dernier passage de troupes étrangères eut lieu dans la deuxième moitié de juin : un corps autrichien aux ordres du feld-maréchal général de Frimont, se rendait d'Italie à Genève en fonction d'un plan établi avant la défaite napoléonienne de Waterloo (18 juin)<sup>21</sup>.

Nous nous sommes un peu attardés sur les événements qui ont touché le Valais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. Ce sont eux en effet qui font saisir le rôle de passage stratégique que des conflits internationaux pouvaient imposer à la haute vallée du Rhône. Depuis bien des siècles, on n'avait pas vu d'armées étrangères traverser le pays. La période de 1790 à 1815 est celle où l'on prend conscience du danger que présente un conflit international et où l'on amasse les souvenirs amers de l'occupation militaire. Qu'ils soient du Bas ou du Haut, les Valaisans ont souffert de ceux qui prétendaient servir leurs intérêts. Dans le cadre de la neutralité armée, sur laquelle on insiste depuis 1815, le défilé de Saint-Maurice prenait une nouvelle importance. C'est lui que la Confédération, instruite par une expérience récente, allait fortifier pour dissuader quiconque d'emprunter de nouveau les passages du Valais.

Fig. 7

## NOTES

<sup>1</sup> La mise au point la plus récente des connaissances relatives à la préhistoire et à la protohistoire du Valais, ainsi qu'aux premiers temps de la présence romaine, est donnée par le catalogue de l'exposition *Le Valais avant l'histoire* (Sion, Musées cantonaux, 23 mai-28 septembre 1986); voir particulièrement P. CROTTI et G. PIGNAT, «Du retrait glaciaire au peuplement mésolithique», pp. 65-72.

<sup>2</sup> A. GALLAY, «Le Néolithique», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 73-82.

<sup>3</sup> Voir D. VAN BERCHEM, «Le culte de Jupiter en Suisse à l'époque gallo-romaine. II Le sanctuaire de Tarnaiae», dans *Revue Historique Vaudoise*, 1944, pp. 161-176; D. VIOLIER («Les bracelets valaisans», dans *Genava* 7, pp. 105-108) plaçait cette limite plus en amont, entre le Trient et la Dranse. L'idée de fortifications préromaines au défilé est évoquée par J.-B. BERTRAND, «Le château de Saint-Maurice» dans *Annales Valaisannes*, 1938, pp. 427-482, p. 430. Sur l'expédition de la XII<sup>e</sup> légion, voir *Le Valais avant l'histoire*, p. 123.

<sup>4</sup> F. WIBLÉ, «L'époque julio-claudienne (15 av.-47 après J.-C.)», ainsi que «Martigny (Octodurus/Octodurum)», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 139-141 et 196-207.

<sup>5</sup> Les historiens d'aujourd'hui admettent pour *Tarnaiae* le site actuel de Massongex : D. VAN BERCHEM, pp. 161-176; L. BLONDEL, «Les thermes romains de Tarnaiae (Massongex)», dans *Vallesia*, X, 1955, pp. 43-58; F. WIBLÉ, «Massongex (*Tarnaiae*)», dans *Le Valais avant l'histoire*, pp. 192-194. Il est probable que le passage du Rhône à cet endroit était utilisé (sous forme de gué ou autrement) avant l'époque romaine déjà. En plus de la parenté que signale M. Van Berchem entre le toponyme de *Tarnaiae* et la divinité celtique *Taranis* identifiée à l'époque romaine avec Jupiter, nous disposons depuis quelques mois de céramiques remontant à l'époque de la Tène et

récemment découvertes par M. F. Wiblé. Nous ne résistons pas au plaisir de rappeler ici que le chanoine A.-J. de Rivaz, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avait entendu parler d'un pont romain à Massongex; mais, attribuant l'idée à quelques demi-érudits de Montthey et de Saint-Maurice, il n'y croyait guère; Archives de l'Etat du Valais (citées dorénavant AEV), Rz, t. VII, p. 25.

<sup>6</sup> F. WIBLÉ, «Saint-Maurice (Acaunus)», dans *Le Valais avant l'histoire*, p. 194.

<sup>7</sup> F. MOTTAS, «Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud», dans *Archéologie suisse*, 1980, 3, pp. 154-168.

<sup>8</sup> Voir, récemment F.-O. DUBUIS, «Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération», dans *Annales Valaisannes*, 1981, pp. 123-159. Sur le déclin du *Forum Claudii Vallensium*, voir entre autres textes A. GEISER et F. WIBLÉ, «Monnaies du site de Martigny», dans *Archéologie suisse*, 1983, 2, pp. 68-77.

<sup>9</sup> Th. SCHIEFFER et H.-E. MAYER (*Monumenta Germaniae Historica. Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, München, 1977) ont recensé 17 actes royaux expressément passés à Saint-Maurice.

<sup>10</sup> On pourrait envisager, malgré les changements de régimes politiques, une permanence assez naturelle de péages perçus en des lieux de passage obligé; mais la preuve n'en existe pas pour Saint-Maurice. On peut toutefois signaler la taxe prélevée par les rois de Bourgogne sur les transports de sel (donation de 1018 à l'Abbaye de Saint-Maurice de *duas partes tholonei salis*, Th. SCHIEFFER et H.-E. MAYER, pp. 272-276, n° 112). Quant aux péages dits «de Fauchigny» et «des quatre évêchés», mentionnés dès la 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup>, ils sont

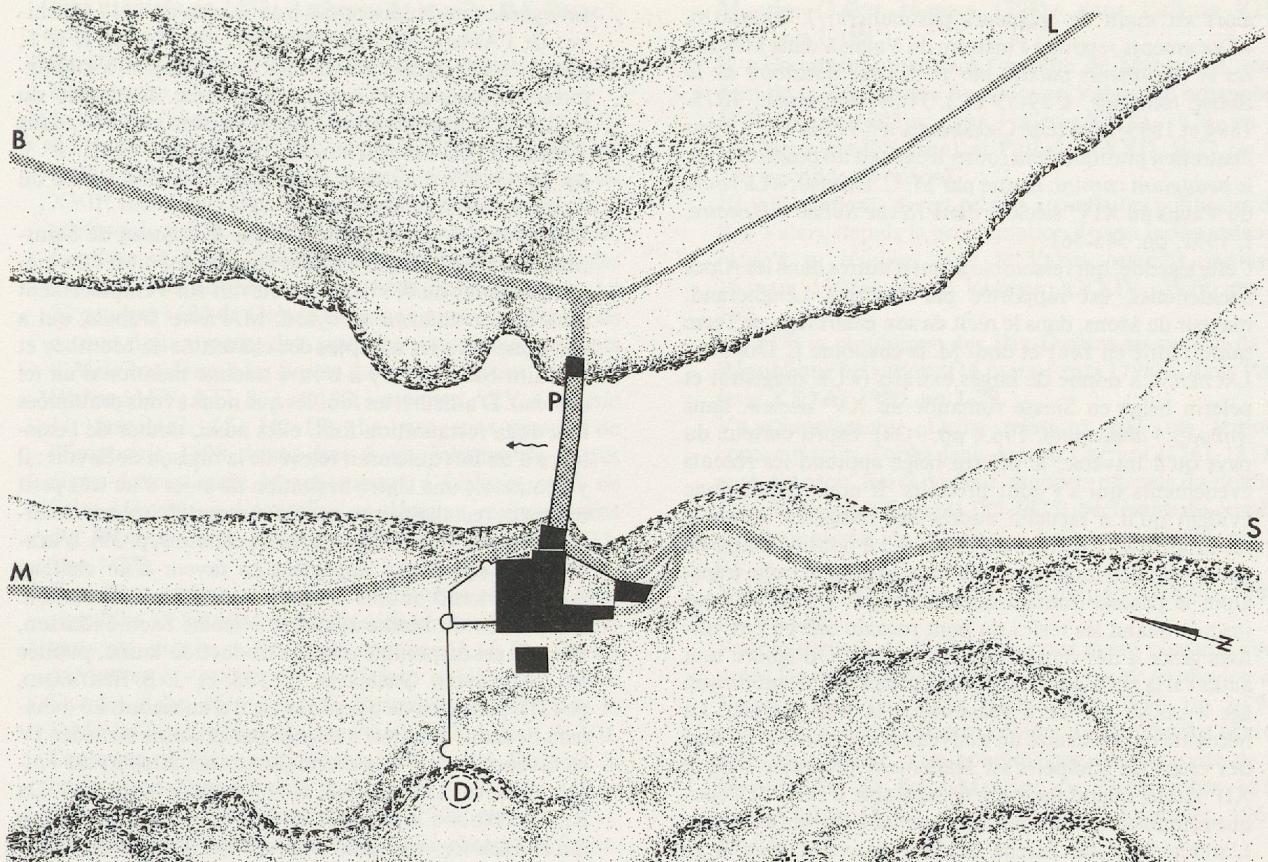


Fig. 6 Les routes du défilé (première moitié du XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel.  
La route de Monthey a été déplacée vers 1620 de l'intérieur du château au bord de la gorge du Rhône. Pour les lettres:  
voir légende fig. 5.

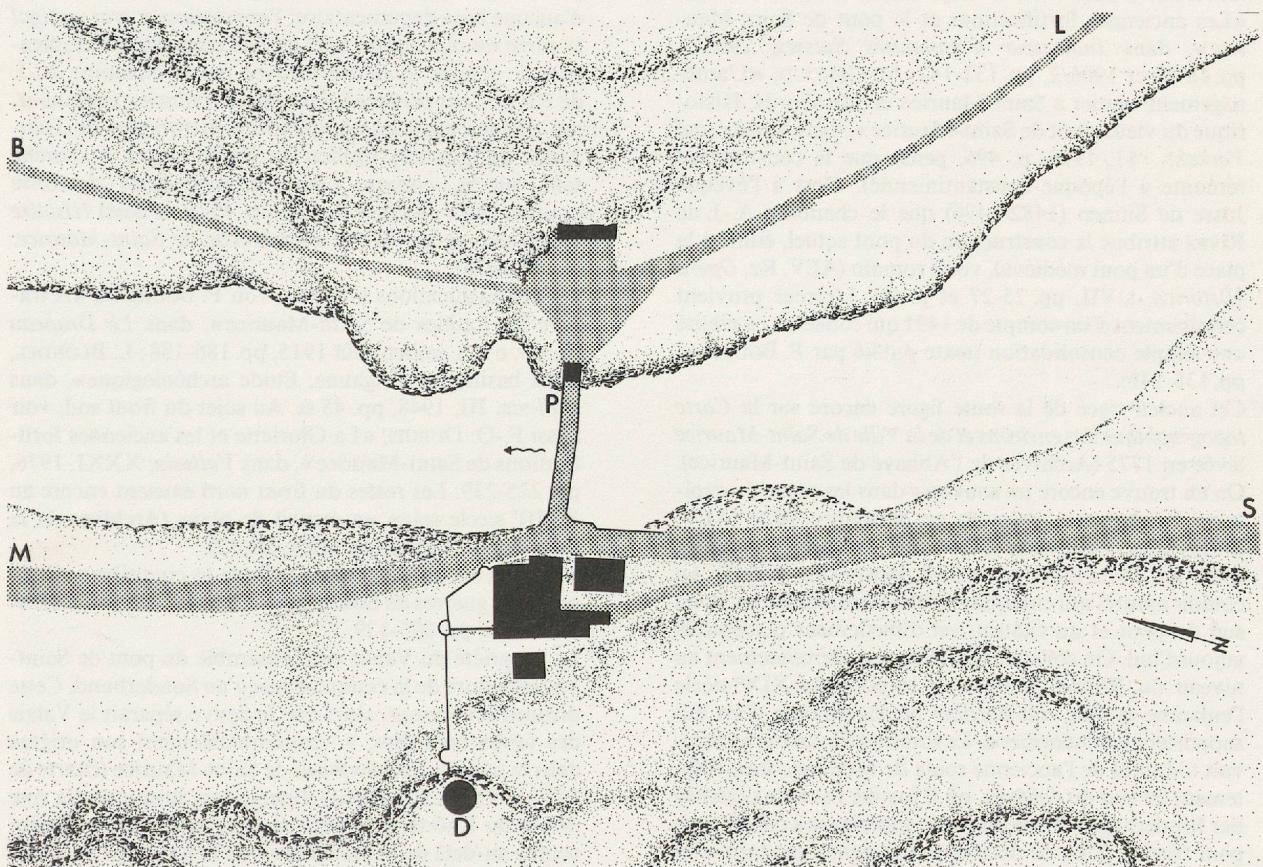


Fig. 7 Les routes du défilé à la veille du Sonderbund (1847). Ech. 1:2500. Dessin: MHVS-F. Lambiel. La fortification au  
débouché occidental du pont a été enlevée; les ouvrages sud du château ont fait place au nouveau poste de péage  
cantonal; la communication vers Saint-Maurice a été notablement améliorée; sur la rive droite, péage vaudois. Pour  
les lettres: voir légende fig. 5.

alors en main de seigneurs particuliers: J. GREMAUD, «Documents relatifs à l'histoire du Valais» dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. 29-33 et t. 37-39, Lausanne, 1875-1884 et 1893-1898 (cité GREMAUD), n° 975 et 1213. Pour l'entretien pratique de la route, il existait un péage spécial, le *pedagium camini*, étudié par M. C. DAVISO, «La route du Valais au XIV<sup>e</sup> siècle», dans *Revue Suisse d'Histoire*, I, 1951, pp. 545-561.

<sup>11</sup> Cette légende, qui ressemble à tant d'autres dans les Alpes occidentales, est rapportée par Georges Lengherand, mayeur de Mons, dans le récit de son pèlerinage en Terre sainte, édité en 1861 et dont M. le chanoine L. DUPONT-LACHENAL a donné de larges extraits («Un magistrat et pèlerin belge en Suisse romande au XV<sup>e</sup> siècle», dans *Annales Valaisannes*, 1963, pp. 9-34). Esprit curieux du pays qu'il traverse, le pèlerin belge apprend les récents événements qui s'y sont produits. Il nous paraît donc évident qu'il a recueilli auprès des indigènes ce qu'ils racontaient eux-mêmes du pont. — Le pont de pierre de Saint-Maurice remplace évidemment pour le trafic transalpin le passage romain de Massongex. On ne sait pas jusqu'à quand les restes du pont romain ont pu être utilisés grâce à des réparations de fortune. On ignore tout autant si la circulation relativement faible du haut moyen âge a utilisé, du lac à Massongex, la voie fluviale. La nécessité de construire un nouveau pont, solide et à l'abri des crues du Rhône, s'est finalement présentée vers le XII<sup>e</sup> siècle, quand un trafic comparable à celui de l'époque romaine s'est de nouveau organisé à travers les Alpes. L'architecture de l'arche actuelle convient bien à ce temps, comme d'ailleurs le chanoine Bourban l'a déjà écrit. On signalera pour mémoire que les quelques blocs de pierre taillée, récupérés sans doute dans un bâtiment romain et réutilisés dans le bas de la culée occidentale, ont fait croire à l'existence d'un pont romain (P. BOURBAN, «Les anciennes fortifications et le pont de Saint-Maurice», dans *Indicateur d'Antiquités Suisses*, 1905/1, pp. 18-22 et 1906/2, pp. 132-142; M. GENOUD, «L'aménagement routier à Saint-Maurice et aux abords. Historique du vieux pont de Saint-Maurice», dans *Strasse und Verkehr*, 11, 1958, p. 496, pense que la construction remonte à l'époque constantinienne). C'est à l'évêque Josse de Silinen (1482-1496) que le chanoine A.-J. de Rivaz attribue la construction du pont actuel, édifié à la place d'un pont médiéval, voire romain (AEV, Rz, *Opera Historica*, t. VII, pp. 25-27 et p. 45). L'erreur provient certainement d'un compte de 1491 qui concerne en réalité une simple consolidation (texte publié par P. BOURBAN, pp. 138-142).

<sup>12</sup> Cet ancien tracé de la route figure encore sur la *Carte topographique des environs et de la Ville de Saint-Maurice* levée en 1775 (Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice). On en trouve encore un souvenir dans les plans du capitaine Rinderhagen exécutés en décembre 1829 (AEV, DTP/Plans, Bâtiments 2/2), après la correction de la route (en 1815-1816, selon J.-B. BERTRAND, p. 445). Le couloir naturel qui entamait la falaise immédiatement au sud du pont et du château est difficilement perceptible aujourd'hui. On constate toutefois son aboutissement au niveau du Rhône; plus haut, le pont du XIX<sup>e</sup> siècle l'enjambe et l'on voit derrière lui les travaux d'art qui supportent la gendarmerie. Le sommet du couloir se trouvait tout près de l'ancienne route de Monthey, immédiatement au sud du château, où il justifie l'arcade dessinée par Rinderhagen. Toute la partie supérieure a été détruite pour bâtir le poste de douane (ou ancienne gendarmerie) en 1844-1846.

<sup>13</sup> Sur ces travaux d'entretien, voir M. C. DAVISO, p. 549 ss.

<sup>14</sup> Sur la région de la Croix d'Ottan, limite en amont de laquelle commençait la châtellenie de Martigny, tantôt

savoyarde tantôt épiscopale, voir le plan de 1417 (Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; tir. 16, paq. 1, n° 1; aimablement signalé par M. Olivier Conne). V. VAN BERCHEM («Notes sur l'histoire vallaisanne. L'étendue du comté du Vallais donné à l'église de Sion en 999», dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1892, n° 3, pp. 363-369) situait là la frontière de l'ancien comté du Valais en aval de Martigny.

<sup>15</sup> L'opinion a souvent été émise que le château de Saint-Maurice, construit par les Sept Dizains depuis les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, s'élevait sur l'emplacement d'un ancien château savoyard. M. Pierre Dubuis, qui a récemment vu les comptes des châtelains de Monthey et de Saint-Maurice, n'y a trouvé aucune mention d'un tel château. D'ailleurs, les fouilles que nous avons pratiquées lors de la restauration font, elles aussi, douter de l'existence d'un fort qui aurait relevé de la maison de Savoie: il y a toutefois une légère hésitation au sujet d'un très petit bâtiment rectangulaire situé au sommet du rocher dominant le pont (voir ci-dessous, p. 26 et note 5, p. 39). L'examen des «preuves» apportées en faveur d'un château médiéval rend moins surprenante notre affirmation. L'itinéraire du moine islandais Nicolas Saemundarson, tel qu'il est disponible dans sa traduction latine, publiée en 1821 (voir GREMAUD, n° 135 et J.-B. BERTRAND, p. 431), pose plus de questions qu'il n'en résout. Le «château de Saint-Maurice» engagé par le comte Amédée IV en faveur du roi d'Angleterre (BOCCARD, *Histoire du Valais*, Genève, 1844, p. 364, n. 1; comparer avec A.-J. DE RIVAZ, *Histoire analytique de la Ville et Bourgeoisie de Saint-Maurice*, ms. aux archives de la ville de Saint-Maurice, p. 257) n'est en réalité dans l'acte de 1246 que «la ville de Saint-Maurice» (GREMAUD, n° 491). Quant à la «Tour ronde» qui aurait constitué le fort savoyard selon l'abbé B. RAMEAU (*Le Valais historique*, Sion 1886, p. 16) et encore J.-B. BERTRAND, p. 432, elle n'est honorée d'aucune base documentaire; l'expression *et erat vectigal in turra rotunda castri*, tant de fois rappelée sans indication de source, avait été trouvée par le chanoine A.-J. de Rivaz dans presque toutes nos chroniques; cet auteur, qui désigne ainsi les compilations historiques de Jean-Jodoc de Quartéry (milieu du XVII<sup>e</sup> siècle), a cherché sans succès, comme nous, le fondement de cette opinion (AEV, Rz, t. VII, p. 27, p. 45; voir aussi *Histoire analytique de la Ville et Bourgeoisie de Saint-Maurice*, pp. 955-956).

<sup>16</sup> Sur ces fortifications urbaines, voir P. BOURBAN, «A travers les fouilles de Saint-Maurice», dans *Le Drapeau Suisse*, n° 16, juillet-août 1915, pp. 186-188; L. BLONDEL, «Les basiliques d'Agaune. Etude archéologique», dans *Vallesia*, III, 1948, pp. 45 ss. Au sujet du front sud, voir aussi F.-O. DUBUIS, «La Gloriette et les anciennes fortifications de Saint-Maurice», dans *Vallesia*, XXXI, 1976, pp. 225-239. Les restes du front nord existent encore au XVIII<sup>e</sup> siècle selon un recueil de plans (Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, fol. 12).

<sup>17</sup> Voir récemment G. GHICA, «Pour le cinquième centenaire des guerres de Bourgogne», dans *Annales Valaisannes*, 1976, pp. 105-129.

<sup>18</sup> La propriété du Valais sur l'ensemble du pont de Saint-Maurice dure de la conquête jusqu'au Sonderbund. Cette disposition étrange, alors que le fleuve séparait le Valais des terres bernoises, a vraisemblablement son origine dans le fait que les franchises de Saint-Maurice (charte de 1317, GREMAUD, n° 1401) s'étendaient jusque sur la rive droite du Rhône, «du côté de Bex, jusqu'à la première source au-delà de la maladière» (le lieu-dit *Sur la Maladaire* est encore attesté à l'Arzillier au XVIII<sup>e</sup> siècle: Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, pp. 37-38) et du côté de Lavey jusqu'à un repère que nous ne savons identifier. C'est pourquoi la ville de Saint-Maurice contribue à l'entretien de tout le pont, situé sur son territoire

- (par exemple en 1435; Archives de la ville, B 8, liasse I, contribution *pro reparatione pontis*).
- <sup>19</sup> Sur l'origine et le développement de ce château, voir ci-dessous, pp. 25 ss.
- <sup>20</sup> Lettre de Josse de Silinen à LL. EE. de Berne (1485): AEV, *Confinia* 11/1/1 bis; textes relatifs au conflit de 1529-1530, voir ci-dessous, note 2, p. 39. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le Valais revendique de plus la juridiction territoriale sur le pont et ses abords orientaux (AEV, *Confinia* 11/3/10). Quelques petits faits témoignent des tensions occasionnelles au pont de Saint-Maurice. Le 22 octobre 1683, la Diète valaisanne se plaint à Berne de ce que nuitamment, des gens des quatre mandements d'Aigle ont démolî les portes du pont et les ont jetées au Rhône (AEV, ATL 8/2, n° 140; voir aussi AEV, *Confinia* 11, fasc. 1/12, 15, 16, 19). La rixe sans gravité de l'Epiphanie 1698 donne lieu à un échange de lettres aigres-douces entre le gouverneur d'Aigle et celui de Saint-Maurice, qui toutefois se donnent mutuellement du *Monsieur bon voisin et allié* (AEV, *Confinia* 11, fasc. 1/27).
- <sup>21</sup> Sans nous arrêter aux ouvrages de portée générale, nous signalons ici les sources les plus importantes sur les événements valaisans de cette époque; A.-J. DE RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais*, publiés par André Donnet dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 3<sup>e</sup> série, t. V-VII, Lausanne, 1961; nous devons à M. André DONNET la publication d'une série de *Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798*, savoir:
- I. «Procès-verbaux et actes du Comité général de Saint-Maurice (3 févr.-16 mars 1798)» dans *Vallesia* XIX, 1964, pp. 1-188.
- II. «Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797-25 juin 1798)», dans *Vallesia* XXXI, 1976, pp. 1-186 (première livraison), et *Vallesia* XXXII, 1977, pp. 1-246 (seconde livraison).
- III. «Documents divers relatifs aux affaires politiques du Bas-Valais, depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à sa réunion avec le Valais oriental (janvier-16 mars 1798)», dans *Vallesia* XXXIV, 1979, pp. 1-102.
- IV. «De la république des Dix-Dizains au canton de la République helvétique (16 mars-6 mai 1798)», dans *Vallesia* XXXV, 1980, pp. 1-79.
- Va. «Supplément: Deux relations par un témoin contemporain, l'abbé Jean-Joseph Carrupt (1741-1811), curé d'Ardon. Suivi de deux rapports officiels du notaire Joseph-Antoine Favre (1759-1835), secrétaire du comité de Chamoson», dans *Annales Valaisannes* 1978, pp. 3-61.
- Vb. «Index général», dans *Vallesia* XXXV, 1980, pp. 81-120.
- Pour la période de 1813-1815, nous avons consulté avec profit les *Documents relatifs à l'histoire de la réunion du Valais à la Suisse*, dans *Vallesia* XX, 1965, pp. 5-293, ainsi que André DONNET, «Notes du Dr Charles Macognin de la Pierre, vice-bourgmestre, sur l'activité de la Municipalité de Saint-Maurice du 23 décembre 1813 au 2 octobre 1814», dans *Annales Valaisannes*, 1965, pp. 93-112.



Fig. 8 L'ensemble fortifié du château de Saint-Maurice dans son état actuel.

# LE CHÂTEAU ET LES FORTIFICATIONS (1476-1798) ET LEUR ADAPTATION AUX SITUATIONS NOUVELLES

par François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon

L'exposé du rôle joué par le défilé de Saint-Maurice au cours des siècles fait ressortir que sa fonction de poste-frontière apparaît en 1476, quand le Haut-Valais étend sa domination jusqu'à Massongex. Dès lors, la cluse elle-même et le pont du Rhône sont considérés par Sion comme une porte à garder. Nous voulons dans ce chapitre présenter la création et l'évolution du château et des défenses annexes sous le régime valaisan et signaler les problèmes militaires nouveaux qui se posent. Nous fondons notre étude sur l'analyse archéologique que nous avons faite lors de la restauration du château par le Service des bâtiments de l'Etat du Valais. Les textes d'archives, moins nombreux qu'on pourrait le souhaiter et souvent peu explicites en ce qui regarde les problèmes techniques, ont eu néanmoins leur part dans nos recherches<sup>1</sup>.

## CRÉATION D'UNE FORTERESSE POUR LA MAÎTRISE DES CHEMINS (FIN DU XV<sup>e</sup>-DÉBUT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

Saint-Maurice étant devenu une ville frontière, il était nécessaire, dès la conquête de 1476, de contrôler la route qui, du gouvernement bernois d'Aigle, entrait dans le Valais par le pont de pierre, ainsi que le chemin des terres savoyardes de Monthey et de Saint-Gingolph sur la rive gauche du défilé.

Un tel programme allait nécessiter, sur le pont lui-même et sur les rochers de la rive gauche, des travaux dont l'ensemble, assez considérable, exigea quelque cinquante ans d'efforts. Les princes-évêques, bientôt en collaboration avec les Sept Dizains, réalisent l'œuvre en plusieurs étapes dont l'ordre est justifié à la fois par les urgences militaires et les disponibilités financières.

### Les premières fortifications d'urgence

Depuis la conquête, les Valaisans avaient considéré comme limite de leur propriété la tête orientale du pont. Il ne s'y trouvait alors pas de moyen de défense mais seulement une vieille arcade avec des «images» (statues? peintures?). Il était indiqué d'établir là un poste de défense. Walter Supersaxo (prince-évêque de 1457 à 1482) y fit construire une tour avec des portes permettant de fermer le passage. C'est cet ouvrage au moins que Georges Lengherand, mayeur de Mons, a vu le 26 février 1486 en arrivant de Vevey à Saint-Maurice, et avant de passer le pont. Josse de Silinen (évêque de 1482 à 1496) affirmera encore davantage la présence du Valais en consacrant dans cette tour une chapelle qui sera dédiée à saint Théodule, patron du pays<sup>2</sup>.

La défense ainsi érigée sur le pont permettait une certaine maîtrise en face des Bernois. Mais il fallait songer aussi à la proximité de la frontière savoyarde et donc au contrôle de la route de la rive gauche. Pour cela, le point le plus propice était le petit plateau rocheux dominant l'extrémité occidentale du pont, et traversé par la route de Monthey. On commence par y bâtir une enceinte crénelée renforcée de tours et pourvue, dans sa partie inférieure, d'embrasures destinées aux armes à feu. Seule une partie de cet ouvrage subsiste aujourd'hui. Elle sert de base à la façade orientale du château, au nord de la grande tour, et continue, avec une tour semi-circulaire, en bordant la cour septentrionale en dessus de la route actuelle de Monthey. Elle tourne ensuite vers l'ouest, bordant toujours cette cour,

Fig. 9a

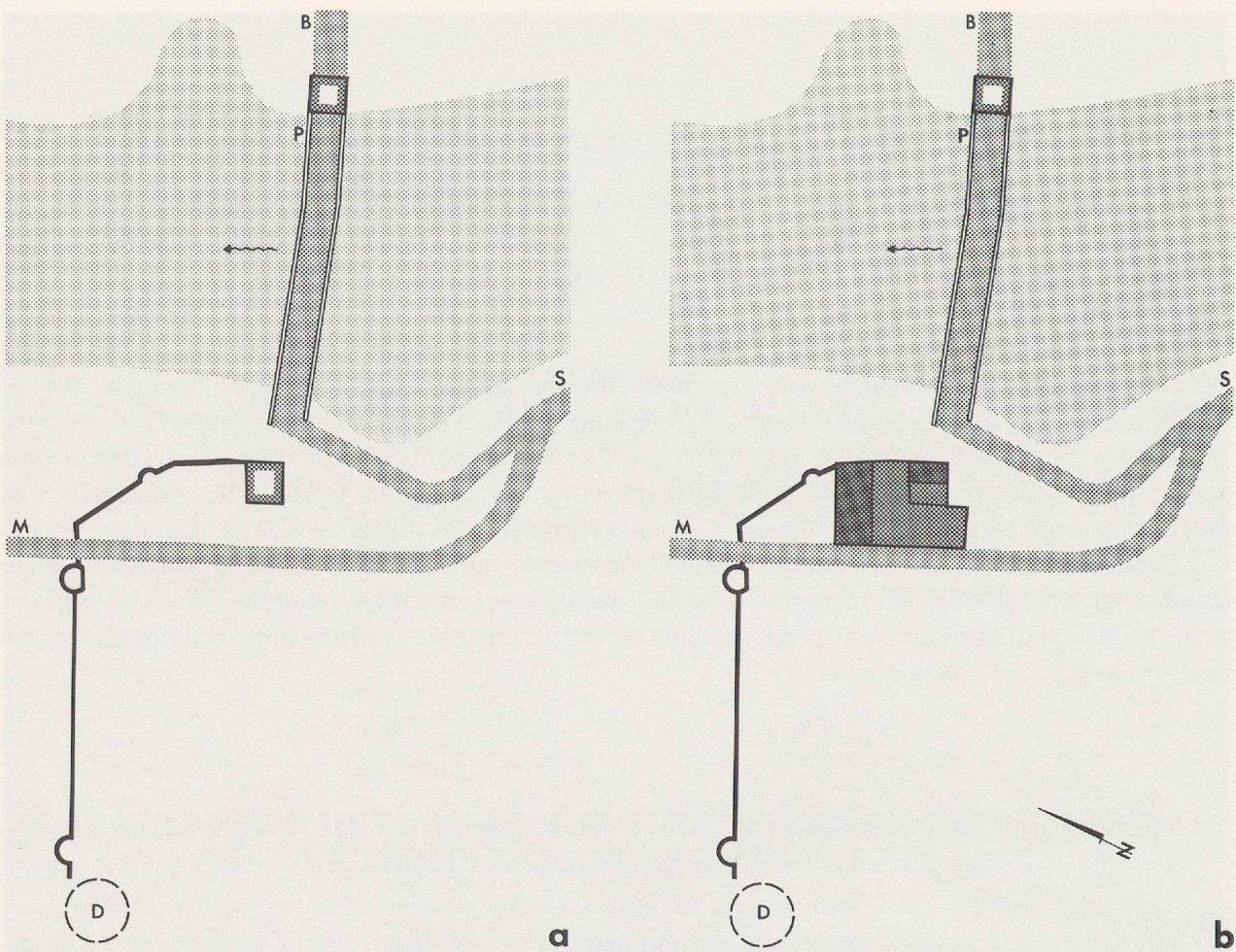


Fig. 9 Les premières fortifications valaisannes du défilé et l'origine du château. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.

a) L'enceinte originale et les premières tours (vers 1476-1482).

Quand la forme d'un toit n'est pas connue, nous indiquons par un liseré que le bâtiment est couvert. Pour les lettres voir légende de la fig. 5.

b) Le premier bâtiment du château (vers 1482-1496).

jusqu'à la porte de l'ancienne route du Bas-Valais et à la tour de flanquement voisine<sup>3</sup>. Le reste du tracé de cette muraille peut être restitué grâce à l'iconographie et aux plans anciens. On voit ainsi que le front nord, après la tour que nous avons mentionnée, montait s'accrocher au rocher sur lequel se dresse maintenant la tour Dufour et au pied duquel existait une ultime tour de flanquement<sup>4</sup>.

La partie méridionale de ces fortifications n'est pas clairement attestée. On observe seulement que l'enceinte venant du nord, le long de la falaise, bute contre les restes infimes d'un bâtiment construit au sommet du rocher qui domine le pont. Il s'agissait vraisemblablement d'un poste de surveillance d'où, en raison de sa position éminente, on pouvait voir tous les mouvements d'un éventuel adversaire<sup>5</sup>.

Le but de ces premiers ouvrages de défense apparaît clairement en l'absence de documents écrits si l'on examine leur implantation sur le terrain. Le front nord barre entièrement la pente du côté de Montheys depuis le bas de la côte très escarpée jusqu'au nord de la gorge du Rhône (sauf la porte nécessaire au chemin). Le tracé en ligne droite serait peu favorable à la défense si le tir de flanquement n'était pas assuré par les deux tours.

Le front oriental couronnait les rochers qui plongeaient alors directement vers les falaises de la gorge. Certaines des positions de tir que l'on peut encore reconnaître étaient destinées à atteindre, de l'autre côté du fleuve, la route de Bex; d'autres, plus ou moins saillantes de la muraille, servaient à l'interception du passage sur le pont.

Cette muraille, longue de quelque 80 m et qui constituait, avec le bâtiment méridional et la tour du pont, le premier système de défense du défilé, n'était qu'un barrage d'urgence et non une forteresse

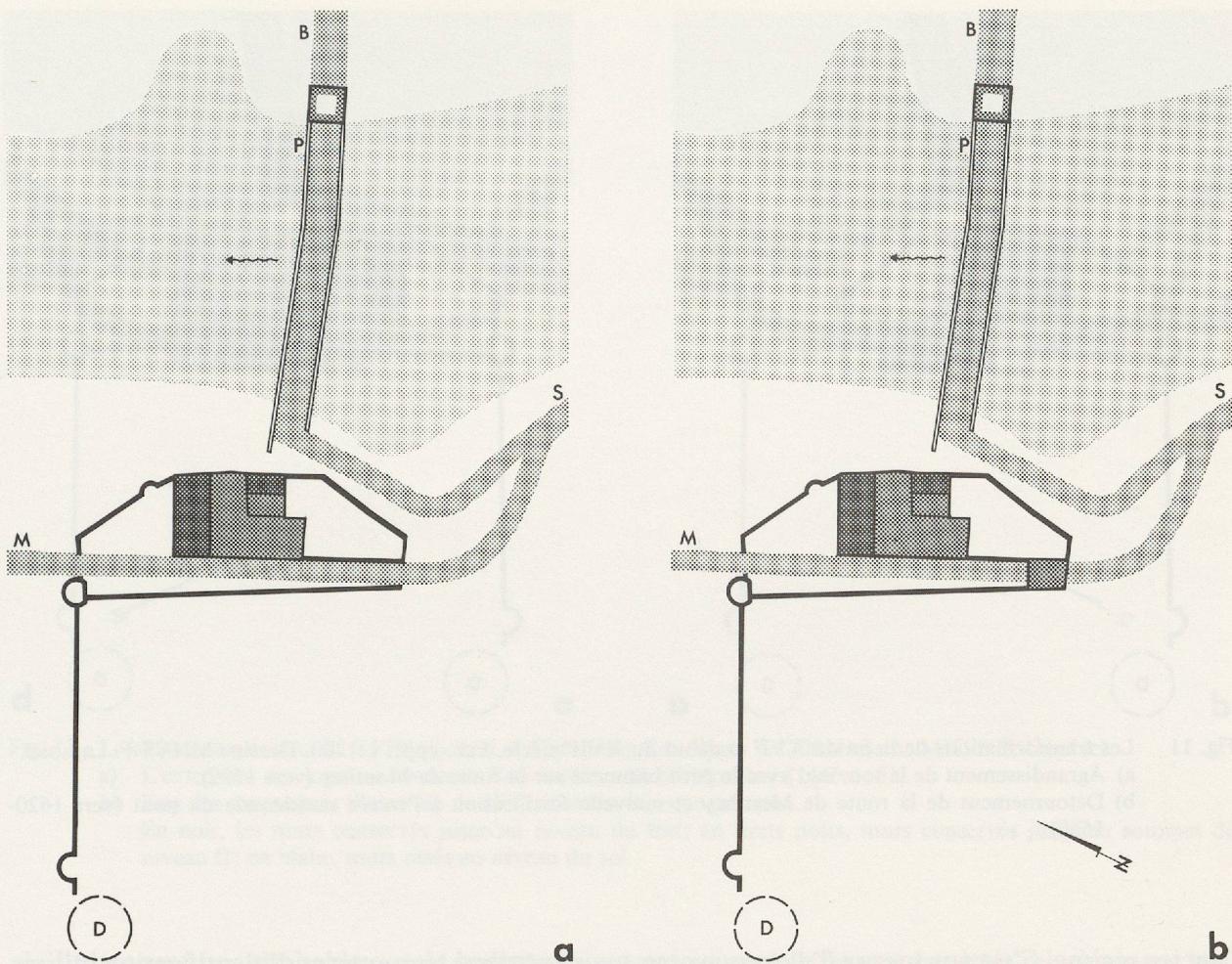


Fig. 10 Les premiers développements du château. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.  
a) Les défenses du sud et de l'ouest (début du XVI<sup>e</sup> siècle).  
b) Adjonction de la tour sur l'entrée méridionale (vers 1512).

fermée. Le terrain restait libre dans les zones moins directement menacées de l'ouest et du sud. En construisant les premiers ouvrages, on a donc paré au plus pressé, en visant essentiellement à la maîtrise des entrées du Valais par les deux routes de la cluse.

Faute de textes suffisamment explicites, on ne peut attribuer à ces constructions une date précise. La technique de construction et le caractère quelque peu sommaire de l'ouvrage font penser qu'il a été construit assez rapidement après la conquête et encore avant la fin de l'épiscopat de Walter Supersaxo (1482).

### Un logis pour la garnison et son armement

La deuxième étape de construction a complété l'enceinte primitive par un premier corps de bâtiment, implanté dans le haut de la pente septentrionale du site. A l'ouest, la façade borde la route de Monthei sur une longueur de 19 m. La façade nord s'étend jusqu'à l'enceinte primitive dominant le Rhône. A l'est, le nouveau mur est construit sur l'enceinte elle-même jusqu'au petit bâtiment du sommet et qui était alors (peut-être à la suite d'une transformation) une tour rectangulaire. La petite façade sud du nouveau bâtiment vient s'appuyer par un retour de maçonnerie à l'angle sud-ouest de la tour. La distribution intérieure des locaux et l'élévation générale du bâtiment ne sont que partiellement reconnues par l'étude des maçonneries. Nos plans d'analyse représentent, pour chacun des niveaux I à IV, les divers éléments de maçonnerie qui constituent ensemble le château à la fin de

Fig. 9b

Fig. 14 bis

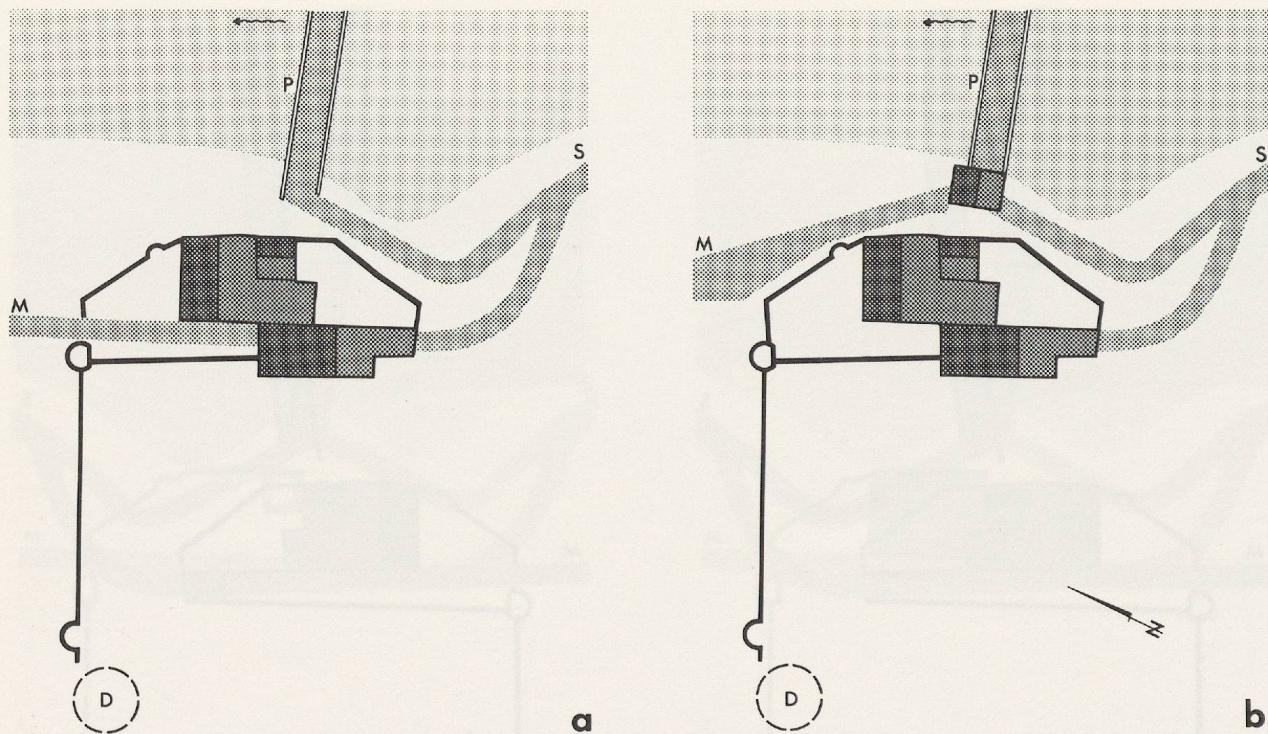


Fig. 11 Les transformations de la fin du XVI<sup>e</sup> et début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ech. appr. 1:1200. Dessin : MHVS-F. Lambiel.  
 a) Agrandissement de la tour sud avec le petit bâtiment sur la route de Monthey (vers 1592).  
 b) Détournement de la route de Monthey et nouvelle fortification à l'entrée occidentale du pont (vers 1620-1630).

l'ancien régime. C'est aux locaux d'alors que nous avons attribué les numéros d'identification utilisés plus bas pour clarifier l'exposé. On distingue toutefois deux compartiments principaux séparés, de la route de Monthey à l'angle nord-ouest de la tour, par un mur de refend. Le compartiment du nord a son rez-de-chaussée (I/1-2) au niveau de la cour fortifiée par laquelle on y pénètre. La largeur de l'entrée originale est suffisante pour le passage de charrettes ou de petits canons. L'éclairage très faible (deux petites fenêtres au nord), la présence d'embrasures de tir sur trois côtés (sauf au sud), ainsi que la disposition du sol dont le rocher émerge considérablement à l'opposé de l'entrée, font penser à un entrepôt pour le matériel de guerre. Une belle colonne de pierre, au milieu du local, soulageait originellement la poutre maîtresse du plafond. La disposition des retranchements successifs du mur nord indique que les solives étaient orientées du nord au sud à tous les étages et que par conséquent les poutres maîtresses étaient posées d'est en ouest à tous les niveaux<sup>6</sup>.

A l'étage (II/1-2) devaient se trouver un ou plusieurs locaux assez bas et peu éclairés, encore que les modifications ultérieures rendent l'interprétation difficile. Il s'agit à l'évidence d'un espace utilitaire, probablement un logis pour la garnison. Une porte originale, pratiquée près de son angle nord-est, offrait un accès direct au chemin de ronde de l'enceinte.

Le second étage était occupé par une grande salle (III/1-2). La vaste cheminée ménagée dans la paroi ouest dénote un souci de confort et d'un certain appareil. Au-dessus de cette salle se trouvaient les combles (IV/1-2). Les pignons attestant que le toit primitif était à deux pans ont été constatés à l'est et à l'ouest dans l'étage supérieur du château actuel.

Le compartiment méridional de la maison n'est que très partiellement conservé. On reconnaît toutefois, dans la façade sud, la porte d'entrée principale : elle s'ouvrait originellement tout près du chemin de Monthey sur le haut du rocher dominant la route qui montait du pont. Le plan du rez (II/5) ne peut plus être reconstitué avec certitude. L'éclairage était donné par une fenêtre au sud. En dessous de celle-ci et près de l'angle sud-est du local existent deux ouvertures de tir. On voit en outre que l'espace intérieur servait de vestibule à trois communications importantes. Contre la paroi ouest, un passage étroit et incliné descendait au rez du compartiment septentrional (I/1-2). A l'angle nord-est, on atteignait, moyennant quelques marches, le logis de la troupe (II/1-2). Au sud-est enfin, une porte communiquait avec une petite terrasse (vers II/3) sur le rocher dominant le pont.

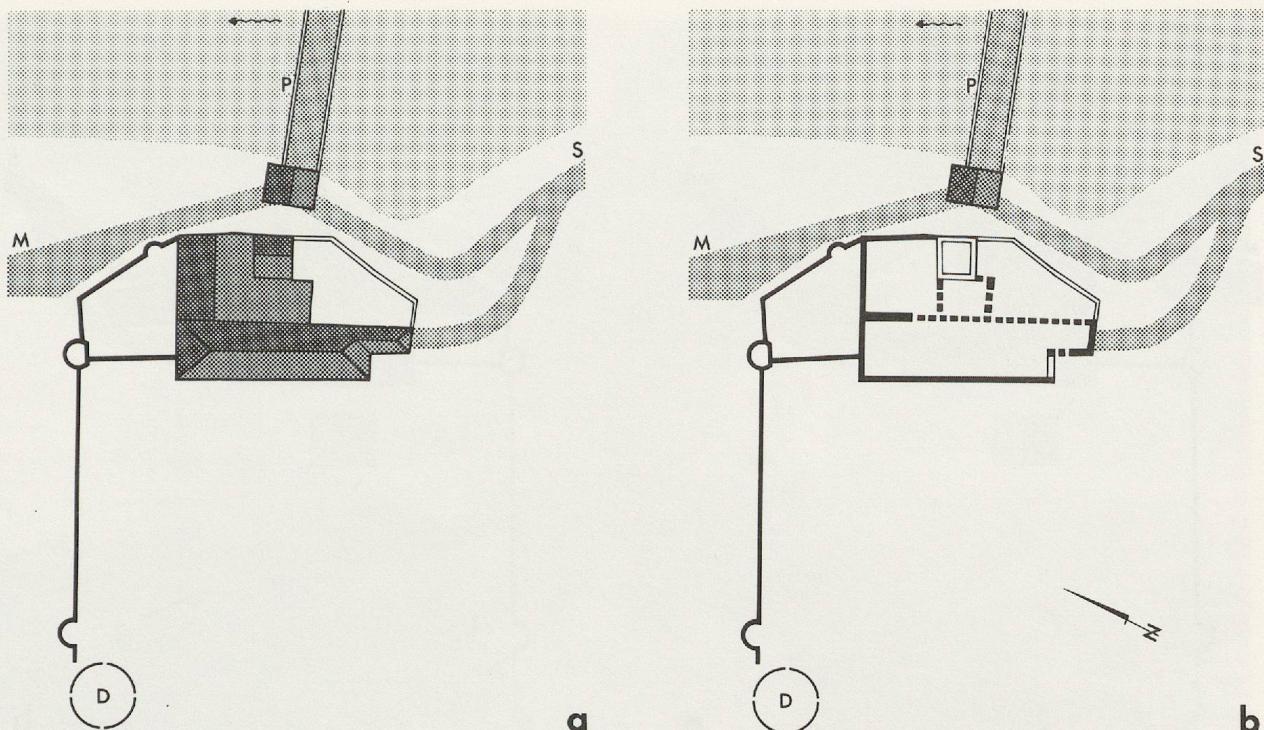


Fig. 12 Le château au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et son incendie. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.

- a) L'extension des logis au-dessus de l'ancienne route de Monthe (1646-1651).
- b) Etat des murs après l'incendie de 1693 et avant la reconstruction.

En noir, les murs conservés jusqu'au niveau du toit; en tirets noirs, murs conservés jusqu'au sommet du niveau II; en blanc, murs rasés au niveau du sol.

Il demeure très probable que le compartiment méridional de la maison était relativement bas, peut-être couvert, comme on le dessine vers 1640, par le prolongement du toit de la grande salle (pan sud). Reste à savoir ce qui constituait la partie sud-orientale de cette grande maison. La terminaison propre et nette des façades orientale et méridionale ainsi que du mur de refend démontre que ces murs butaient à l'origine contre les façades d'un bâtiment plus ancien<sup>7</sup>. L'emplacement des zones de contact indique la situation des côtés nord, ouest et sud de cet édifice, plus petit que la grande tour actuelle du château et situé au sommet du rocher (vers II/4) naturel. Il s'agit, le plus vraisemblablement, de la construction que nous avons déjà signalée à l'extrême méridionale de l'enceinte primitive. Sa forme et sa situation suggèrent qu'il s'agit déjà de la petite tour du château dessinée vers 1640 pour la *Topographie de Mérian*<sup>8</sup>.

A quelles fonctions la nouvelle maison était-elle d'abord destinée? Les postes de tir dont on l'a pourvue à la base dans ses quatre façades montrent qu'elle devait à la fois participer à la défense du pont et servir de réduit à l'intérieur de l'enceinte primitive. L'impression d'un rôle essentiellement militaire est renforcée par ce que l'on sait du rez et du premier étage dans le compartiment septentrional, ainsi que par la tour dominant le pont. Même si cette dernière pouvait abriter une ou deux très petites chambres dans sa partie supérieure et si la grande salle haute du compartiment nord était chauffable, il paraît bien que le bâtiment n'abritait aucun logis civil. On peut par conséquent douter que les premiers gouverneurs établis dès 1488 par l'Etat<sup>9</sup> pour administrer le pays-sujet aient demeuré au château de Saint-Maurice. Peut-être y exerçaient-ils seulement quelques-unes de leurs tâches officielles.

La date d'exécution de cette deuxième phase de construction ne peut être qu'approximativement estimée. Ce qui demeure de l'architecture originale convient aussi bien aux dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle qu'aux premières du XVI<sup>e</sup>. Un abri pour le matériel de guerre et la garnison étant nécessaire à la défense du défilé, nous pensons que l'édification du bâtiment a suivi de près celle de la première enceinte. Il est bien probable que Jean-Josse de Quartéry ne s'est pas trompé quand, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il écrivit que le prince-évêque Josse de Silinen était le «fondateur de ce château»<sup>10</sup>. De toute façon, un bâtiment suffisamment important existait dans l'enceinte en 1501. La diète du 14 décembre décide de faire entreposer «dans le château (*in das Schloss*) de Saint-Maurice»

Fig. 15

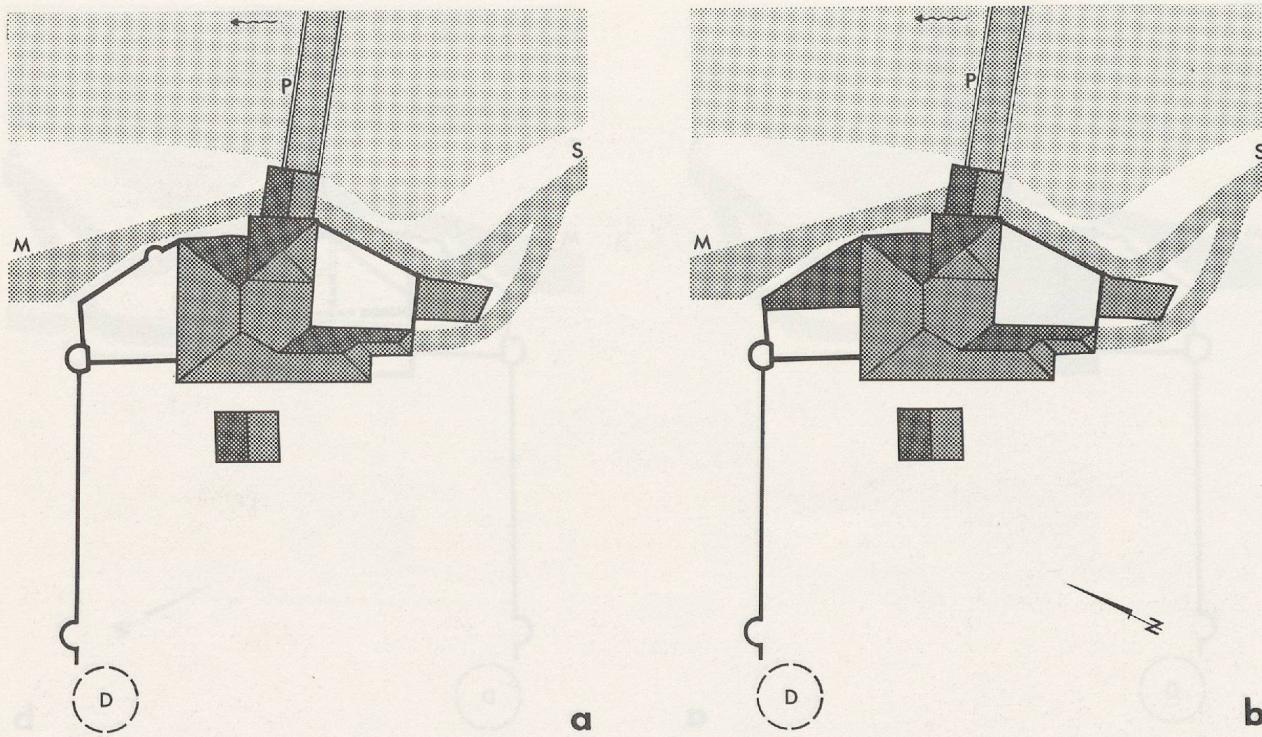


Fig. 13 Le château reconstruit après l'incendie de 1693. Ech. appr. 1:1200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.

- a) Etat en 1697.
- b) Etat vers 1760.

une partie des 1500 à 2000 javelots, 200 mousquets, 3200 livres de poudre qu'elle décide d'acheter, et d'y mettre en réserve 20 muids de blé (environ 7 m<sup>3</sup>), 2000 livres de fromage, 1 char de sel, 6 bœufs salés et du vin<sup>11</sup>. En outre, le gouverneur fera préparer des dortoirs pour héberger, si nécessaire, une garnison.

### Construction d'ouvrages au sud du château

La même diète du 14 décembre 1501 charge le gouverneur de réunir des matériaux (chaux, pierres et sable) en vue d'une nouvelle étape de travaux au château<sup>12</sup>. Ce nouveau chantier crée au sud la grande porte ogivale sur la route de Monthey. En même temps, on borde d'un mur le chemin (II/8) à l'est (jusqu'à la façade sud du bâtiment déjà décrit) et à l'ouest (jusqu'à la cour septentrionale). On bâtit aussi une muraille dont nous avons constaté l'amorce (maintenant transformée en contrefort) immédiatement à l'est de la porte. Tout le reste de cet ouvrage, qui a été démolî peu avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour construire la douane, peut être restitué grâce à la carte de 1775 et surtout aux dessins du capitaine Rinderhagen (1829). Cette muraille prolongeait celle de la porte sur quelques mètres, puis suivait le flanc des rochers au-dessus de la route du pont, jusqu'à l'angle sud-est de la tour du château. Cet ouvrage, en même temps qu'il facilitait la défense, soutenait une terrasse (vers II/3 et 6) devant les portes sud et sud-est du logis; on accédait à cet espace par une porte ouvrant sur la route de Monthey, juste au nord de son entrée dans l'enceinte<sup>13</sup>.

Ainsi, la troisième étape de construction tend à la fois à améliorer la défense du côté du pont et de son issue vers la ville, et à constituer autour du bâtiment principal un réduit fermé. La maîtrise du chemin de Monthey sera désormais elle aussi meilleure grâce aux murs qui en canalisent la circulation.

Une quatrième étape de construction termine ces installations militaires. Le 30 avril 1511, la Diète décide de compléter (ou terminer) et bâtir une tour «dans le château, du côté de la ville de Saint-Maurice»<sup>14</sup>. L'analyse archéologique a permis de repérer cet ouvrage, en partie noyé et défiguré par des chantiers ultérieurs: c'est l'extrémité méridionale du château actuel. La tour est bâtie sur la

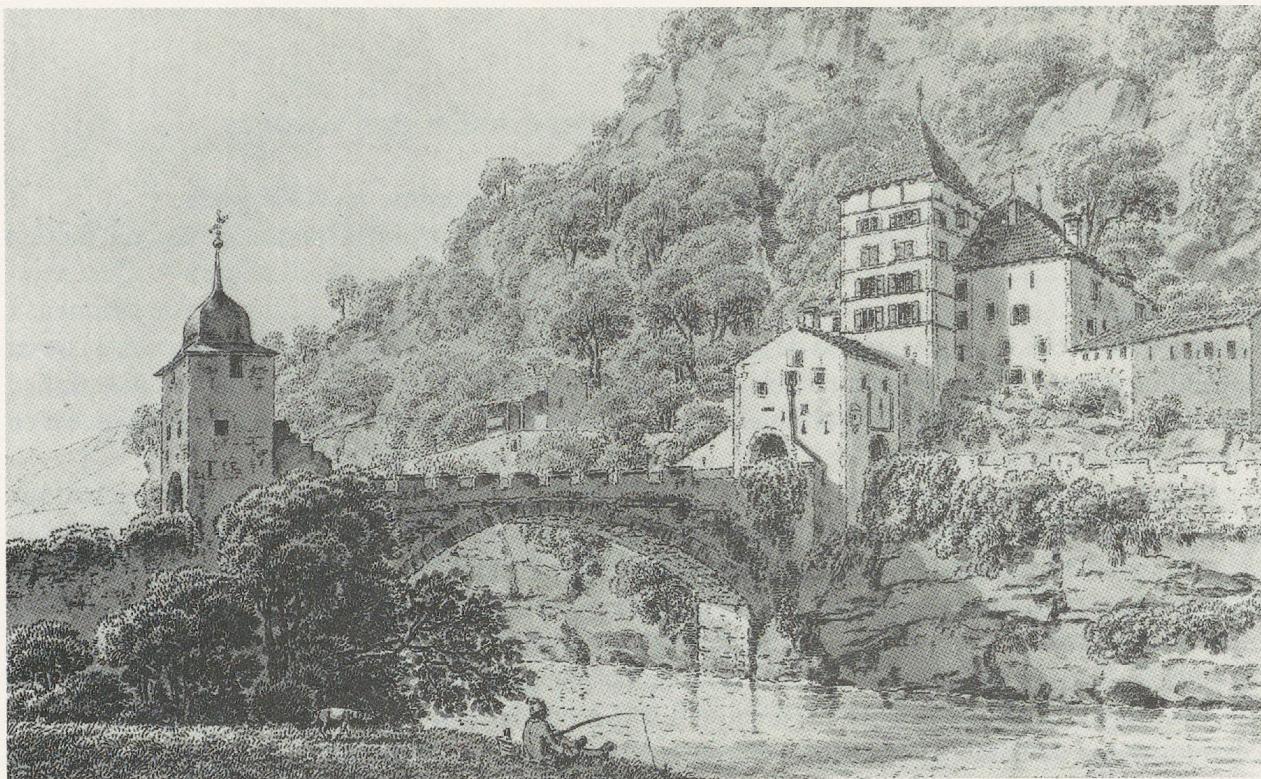


Fig. 14 Le château de Saint-Maurice à la fin de l'Ancien Régime. Gravure anonyme, 86 × 138 mm. Collection privée, Sion.

porte et le bout du couloir à ciel ouvert créés (II/8) quelque dix ans auparavant. Alors isolée et ouverte à la gorge, elle était destinée à fortifier l'entrée du château proprement dit du côté de la ville, près de l'endroit où se rencontraient les chemins de Bex et de Montheys. Ses embrasures de tir dans la paroi occidentale contrôlaient tout mouvement tournant par le sud-ouest du château; d'autres, à l'est, renforçaient la défense en direction du pont<sup>15</sup>.

Encore que notre description soit incomplète en raison des transformations survenues du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, elle permet de se représenter comment, dans les cinquante premières années de leur occupation et avant même la reconnaissance juridique de leur conquête (1528), les Valaisans se sont assuré la maîtrise des routes dans le défilé.

## MAÎTRISE DES CHEMINS ET PRESTIGE DU POUVOIR

La forteresse bâtie pendant les cinquante premières années après la conquête valaisanne se trouvait à proximité de deux frontières, celle des terres bernoises et celle du duché de Savoie. Les événements de 1536 poussèrent cette dernière bien loin du défilé. Moins exposé aux surprises, le château de Saint-Maurice n'en perdait cependant pas son importance. Son dispositif de défense sera entretenu et occasionnellement perfectionné jusqu'à la fin de l'ancien régime. Mais les principaux efforts de l'Etat consisteront surtout, après l'incendie de 1693, à rendre moins sommaire la résidence du gouverneur et ainsi à exprimer aux yeux du peuple sujet et face à LL. EE. de Berne le prestige des «Magnifiques Seigneurs» des Sept Dizains.

## Améliorations du château et des circulations voisines

Un premier complément du logis remonte à la dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle.

On note dans les comptes de 1591 une dépense de 341 florins pour des travaux de maçon, puis en 1593 les frais d'installation d'un poêle de pierre dans la «nouvelle petite chambre»<sup>16</sup>. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il convient de situer la construction d'un petit corps de bâtiment à l'arrière du château. Annexé au nord de la tour de 1511, il s'étend, sur le passage de la route et à l'ouest de celui-ci, jusqu'au compartiment méridional du gros bâtiment primitif. Démoli peu avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'édifice figure encore sur la gravure publiée par Mérian; l'analyse archéologique n'en a pas trouvé de reste matériel.

Le contrôle de la circulation par le défilé devait être accentué et simplifié par de nouveaux travaux entre 1616 et 1623. La falaise en aval du pont de pierre, entre le château et le Rhône, est entaillée pour créer une nouvelle route, en direction de Monthey (1616-1618). Suivent d'importants travaux de maçonnerie pour soutenir le chemin du côté du vide, et la construction d'un pont mobile sur un fossé que l'on avait creusé dans la roche, immédiatement en aval du pont (1621-1623). En amont du pont, un autre fossé est taillé: on le couvre d'un pont de bois facile à démonter en cas de guerre<sup>17</sup>. D'autres travaux améliorent les possibilités de défense. En 1630, on installe un pont mobile devant la porte à l'extrémité sud du défilé, et l'on répare le mur qui borde la route de là jusqu'au château proprement dit<sup>18</sup>. En 1638 «la maison de la garde (et du château gouvernal) soit du pont» est augmentée d'une construction nouvelle: il pourrait s'agir de la barbacane sur la nouvelle jonction des routes de Bex et de Monthey, complétée sur ses arrières et son côté nord en connexion directe avec le château pour englober et garder mieux le carrefour<sup>19</sup>. Grâce à cette nouvelle organisation du passage, l'inconvénient de la route ancienne à travers l'enceinte du château était supprimé<sup>20</sup>. De plus et surtout, au lieu d'avoir à surveiller deux routes distinctes, on pouvait contrôler tous les cheminements sur un espace restreint entre le château, le pont et la gorge du Rhône. La barbacane constituait là, une fois ses portes fermées et sa petite garnison disposée aux postes de tir, un obstacle à toute circulation. D'ailleurs, l'ensemble des corrections exécutées à partir de 1616 correspondait aux buts fixés particulièrement par la Diète: maîtriser ces chemins en temps de peste (pour éviter la contagion) et améliorer les voies servant au transport des marchandises du pays et de l'étranger<sup>21</sup>. L'image du château et de ses abords vers 1640 est conservée par une gravure que Mérian a publiée dans sa *Topographie* (1642). On y distingue, malgré certaines imprécisions, les différents éléments architecturaux que nous avons décrits<sup>22</sup>.

Du deuxième tiers du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime, l'état des défenses valaisannes au défilé de Saint-Maurice ne sera que peu modifié. Les dispositions prises suffisent à la république des Sept Dizains pour assurer le contrôle qu'elle désire avoir sur le passage. En revanche, les travaux vont porter sur l'embellissement du château: d'une bâisse mieux adaptée au bruit des bottes qu'au confort et au décorum du gouverneur, on va faire une demeure plus digne. Le déplacement de la route de Monthey, qui faisait du château un lieu fermé, était le préalable utile à cette réadaptation des bâtiments.

La première étape touche la partie occidentale de l'ensemble où l'on remplace le petit bâtiment adossé à la tour de 1511 par un corps de logis spacieux et bien éclairé. La tour elle-même perd alors ses moyens de défense pour être percée de belles fenêtres et incorporée au nouvel aménagement. Le début des travaux est indiqué par la date de 1646 accompagnant les armoiries des Sept Dizains, du gouverneur Gaspard Stockalper et de son épouse Cécile de Riedmatten (dans l'allège de la nouvelle fenêtre, au-dessus de la vieille porte méridionale). Le millésime de 1651, sur le linteau d'une fenêtre du rez occidental, rappelle, sinon la fin du chantier, du moins un moment où il était presque terminé. Les textes comptables font plusieurs fois allusion à la nouvelle construction du logis du château de 1646 à 1651, mais sans donner les détails précis que l'on souhaiterait<sup>23</sup>. Le style des fenêtres à large chanfrein, soit isolées soit jumelées, convient parfaitement à cette époque.

Ce nouveau corps de logis (III/5-8 et IV/5-8) peut être décrit partiellement sur la base des éléments de façade qui ont subsisté, malgré les transformations ultérieures. Construit au-dessus de

Fig. 11a

Fig. 15

Fig. 6, 11b

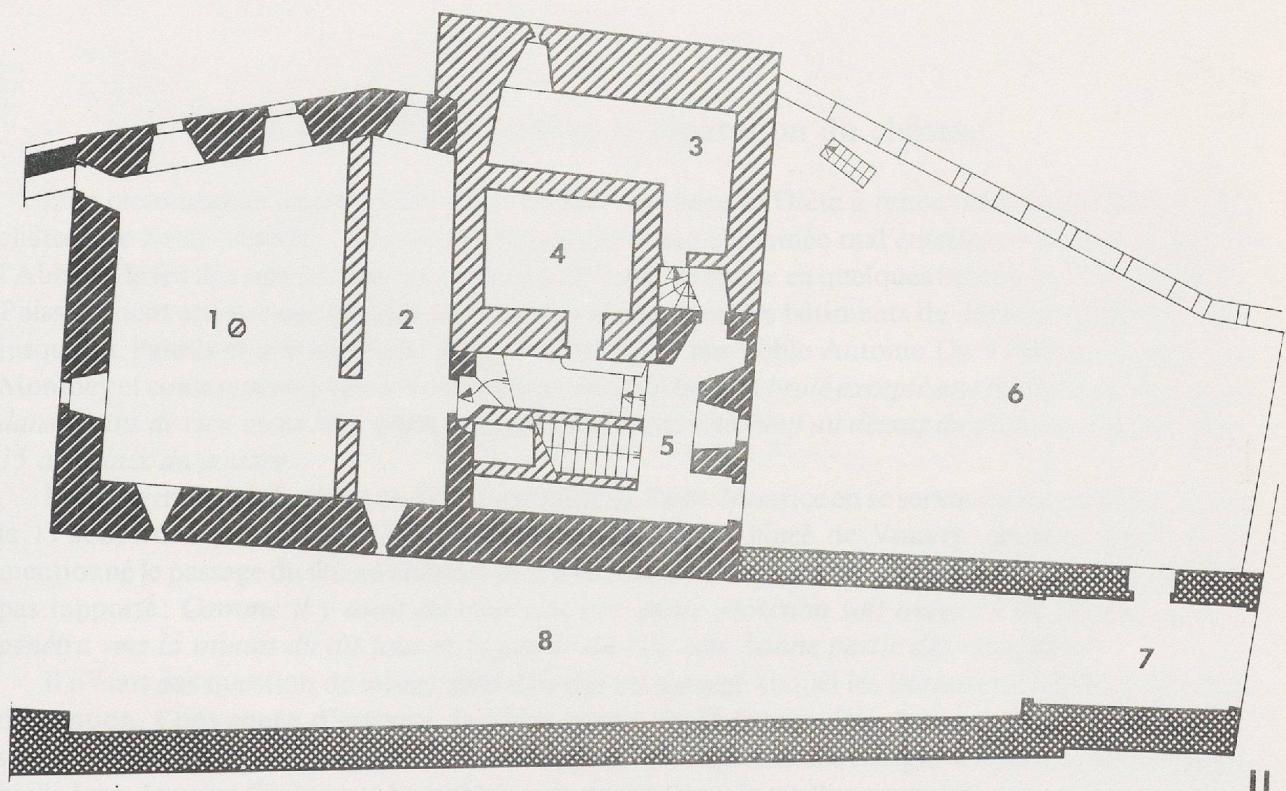
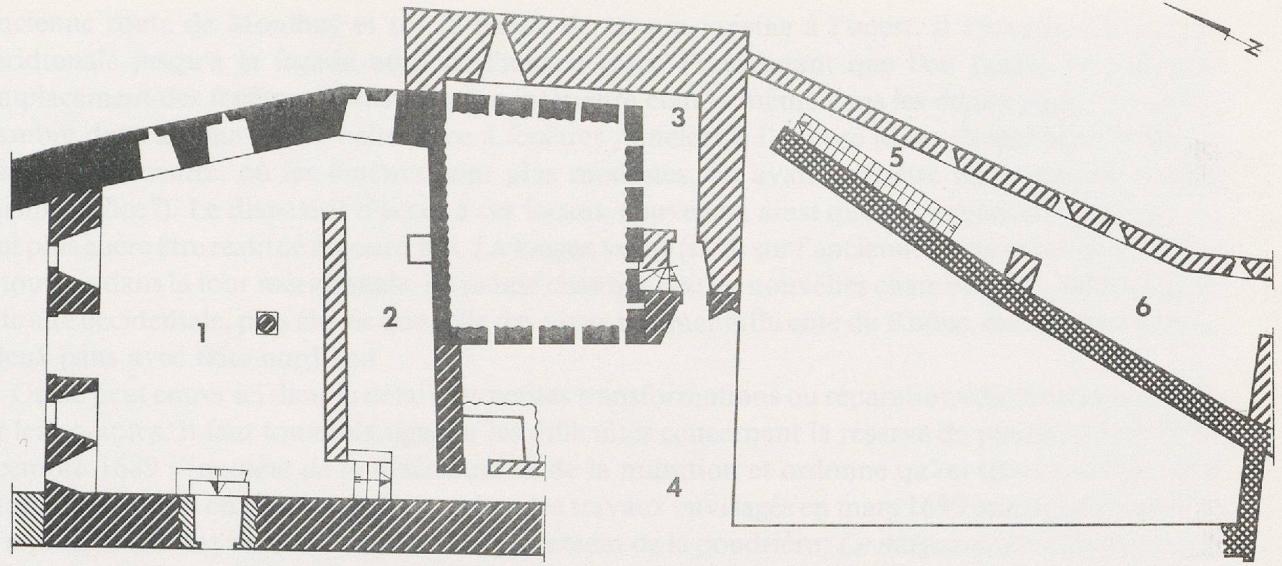
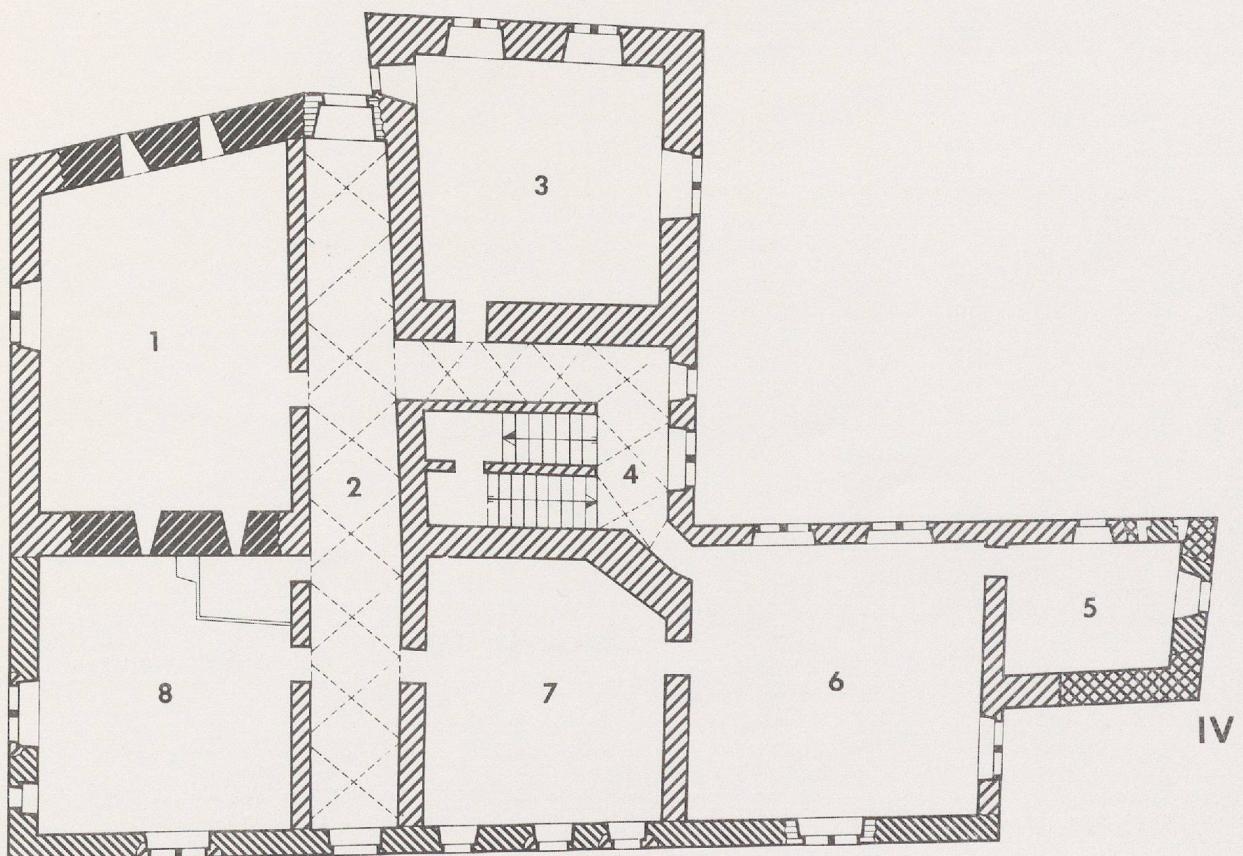
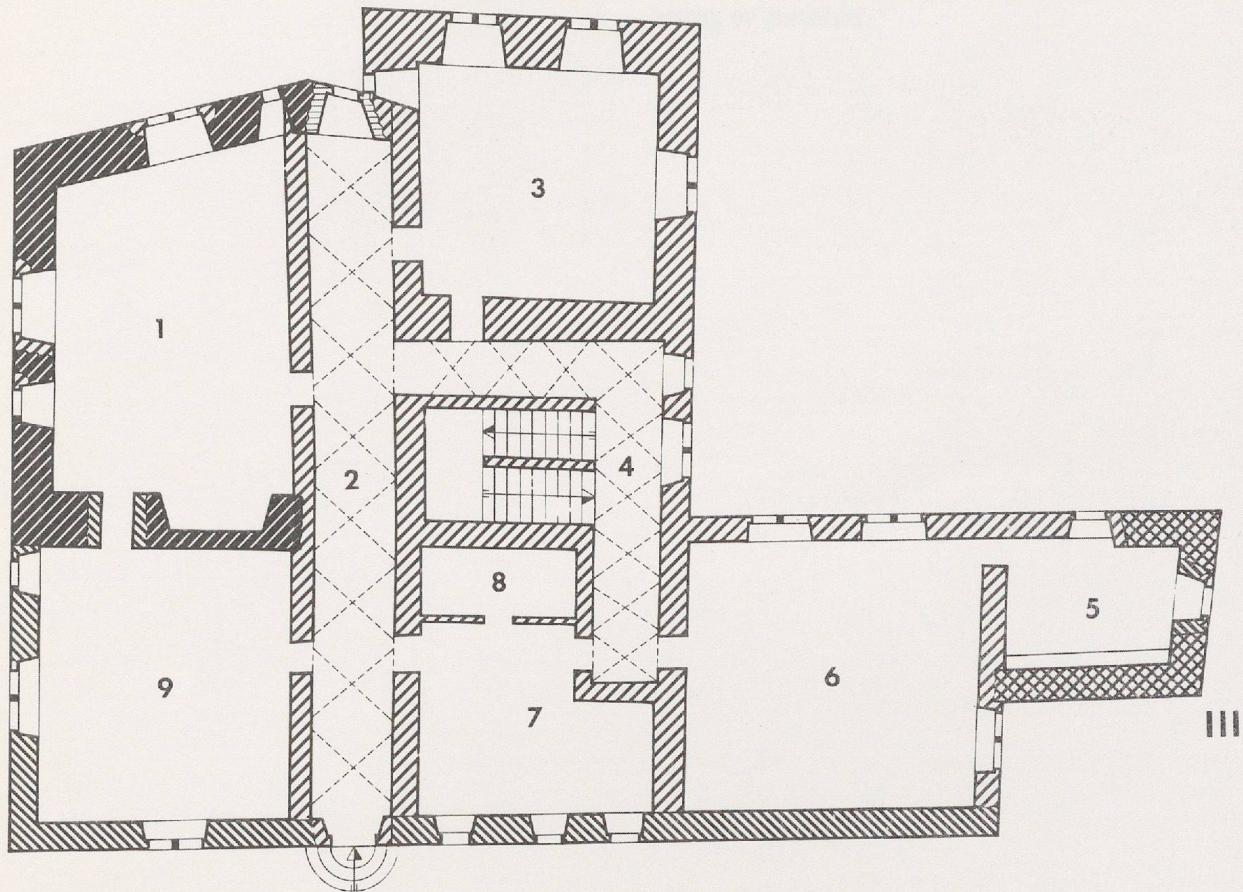


Fig. 14 bis Plans analytiques du château dans son état en 1798. Ech. 1:200. Dessin: MHVS-F. Lambiel.  
Les chiffres romains I-IV indiquent, de bas en haut, les niveaux des parties basses et des étages.



Datation des éléments:

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

1, vers 1476-1482; 2, vers 1482-1496; 3, début du XVI<sup>e</sup> siècle; 4, vers 1512; 5, vers 1650; 6, 1693-1697; 7, XVIII<sup>e</sup> siècle; 8 indique quelques retouches du XIX<sup>e</sup> siècle.



l'ancienne route de Monthey et sur la bande de terrain voisine à l'ouest, il s'étendait de la tour méridionale jusqu'à la façade nord de l'ancien logis. Pour autant que l'on puisse en juger par l'emplacement des fenêtres, la distribution intérieure était la même dans les deux étages: une petite chambre dans la tour et une belle pièce à fenêtres jumelées à l'opposé (dans l'angle nord-ouest du château). Au centre, où les fenêtres sont plus modestes, on avait peut-être les locaux de service (cuisine, office?). Le dispositif d'accès à ces locaux nouveaux, ainsi que la circulation entre eux, ne peut plus guère être restitué aujourd'hui. La longue voûte (II/8) sur l'ancienne route paraît appartenir, en tout cas dans la tour méridionale, au même chantier que les nouvelles chambres. La couverture de cette aile occidentale, plus élevée que celle des vieux bâtiments du côté du Rhône, était probablement à deux pans avec faîte nord-sud.

On ne peut entrer ici dans le détail des petites transformations ou réparations du château attestées par les comptes. Il faut toutefois signaler les difficultés concernant la réserve de poudre. La diète de décembre 1689 s'inquiète de la détérioration de la munition et ordonne qu'on trouve un lieu plus favorable pour son entreposage. Au nombre des travaux envisagés en mars 1690 par le gouverneur et les représentants des bannières figure le déplacement de la poudrière: *Le magazin se trouvant bâti du côté du pont à l'opposite (=en face) de l'ennemi lieu assez dangereux a la moindre attaque de mettre en ruine tout le chateau, on décide d'en construire un nouveau dernier le chateau contre le mont*<sup>24</sup>.

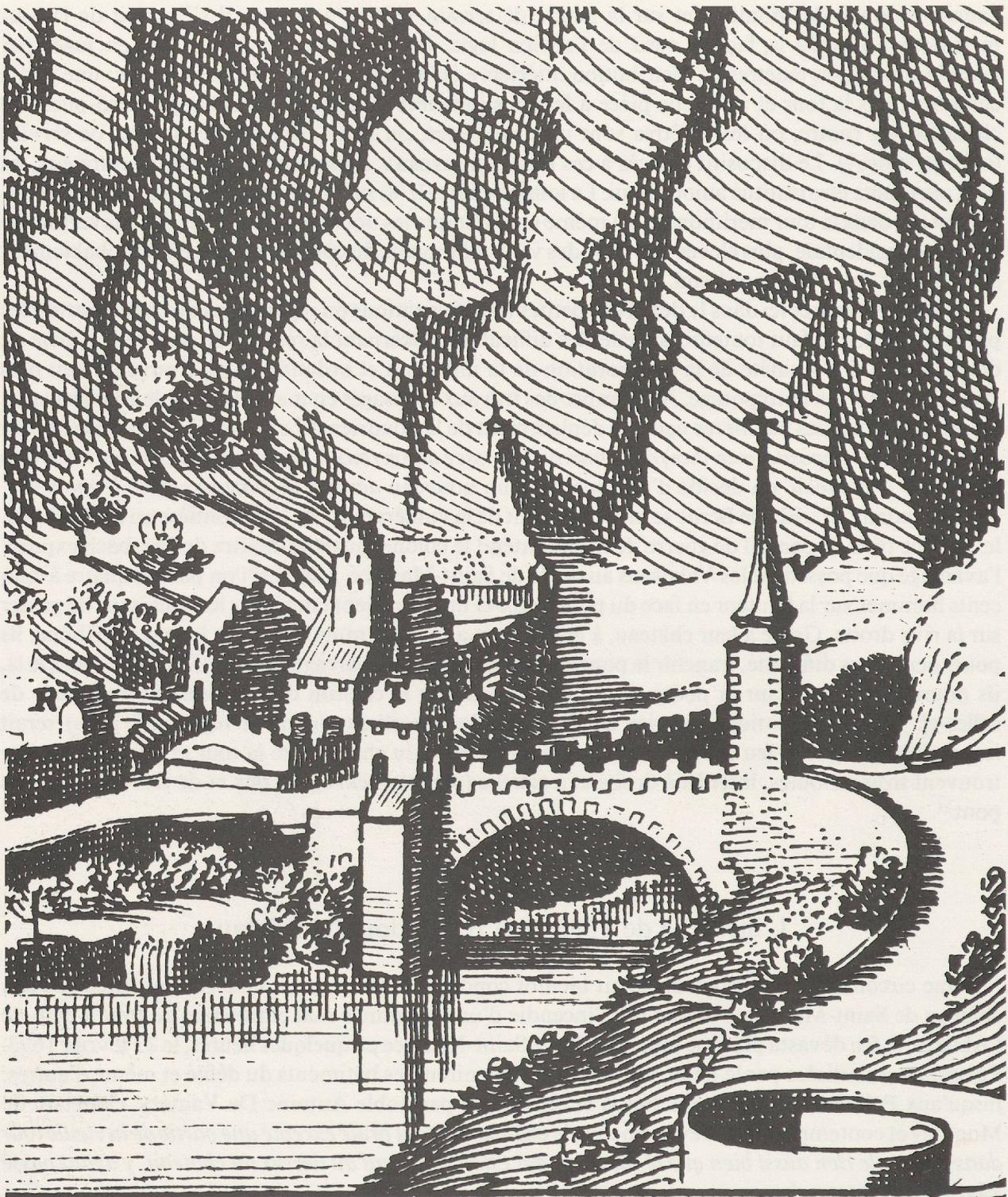
Cependant, LL. EE. de Berne se préoccupaient de la vulnérabilité de leur frontière au défilé. Ainsi, le 30 août 1690, le conseil de guerre de Berne entend le colonel quartier-maître de Diesbach exposer l'avantage que possèdent les Valaisans au défilé de Saint-Maurice. Même si l'on postait quatre à cinq cents hommes sur la hauteur en face du pont, ceux-ci ne pourraient empêcher les Valaisans de passer sur la rive droite. Grâce à leur château, à leur tour et aux longs murs qu'ils ont le long du Rhône, ils pourraient, sans difficulté, franchir le pont et pousser jusqu'à la barrière mobile (*Schlagbaum*). De là, ils pourraient bondir sur la petite pente, enfiler à droite le chemin des hauteurs et s'emparer de celles-ci. Une intervention bernoise sur l'arrière des assaillants (dans la région du pont) serait impossible puisque le feu des longs murs, ainsi que celui du château, de la tour et du coteau, où se trouvent trois redoutes, interdit à droite et à gauche (par les chemins de Bex et de Lavey) l'accès au pont<sup>25</sup>.

## L'incendie de 1693 et la réparation du château

Une circonstance imprévisible allait bientôt conduire la Diète à renouveler complètement son château de Saint-Maurice. Allumé par l'incendie d'une cheminée mal entretenue au four à pain de l'Abbaye, le feu dévasta presque toute la ville de Saint-Maurice en quelques heures, le 23 février 1693. Puissamment attisées par le fœhn, les flammes atteignirent les bâtiments du défilé et même d'autres, jusqu'aux Paluds et à Sous-Vent. Selon le récit laissé par noble Antoine De Vantéry, châtelain de Monthey et contemporain des événements, le château fut tout brûlé excepté une partie de la vieille tour dans moins de rien aussi bien que le magasin qui estoit tout neuf au dessus du chateau, y ayant passé 15 quintaux de poudre.

Le P. Herménégilde décrit en 1772 l'incendie de Saint-Maurice en se servant d'un manuscrit signé le 17 août 1696 par un autre capucin, le P. Pacifique de Nucé de Vouvry, gardien. Après avoir mentionné le passage du feu au château puis à la chapelle, il ajoute un événement que De Vantéry n'a pas rapporté: *Comme il y avait au chatteau une petite provision soit magazin de poudre, le feu y pénétra vers la minuit du dit jour et fit sauter en l'air une bonne partie des murailles*<sup>26</sup>.

Il n'était pas question de laisser sans défense un passage auquel les Bernois ne vouaient que trop d'attention. Convoquée d'urgence, la Diète prend, le 28 février déjà, les premières mesures pour secourir la population et préparer la reconstruction du château; elle délègue à cet effet l'ancien grand bailli Jean Antoine Courten et le capitaine de dizain Jean Josse Burgener. Un plan est présenté à la diète du 31 mars/1<sup>er</sup> avril; les décisions concernant l'exécution sont confiées par la diète du 13/20 mai au gouverneur Joseph Kalbermatter qui pourra être conseillé par le grand-bailli Jean Etienne de Platea (qui avait été gouverneur de Saint-Maurice de 1678 à 1680) et l'ancien grand-bailli Jean Antoine Courten<sup>27</sup>.



- N      *La Halle*  
O      *La Cure de Lavey*  
P      *La porte du Château*  
P      *le Tirage*  
R:      *La Garde*  
S.      *le Château du Gouverneur*

Fig. 15 Le château vers 1640 (d'après la *Topographie de Mérian*).

'eometrique des Postes situés dans les Estats de L. E. de Berne  
du château de Saint Maurice en Valay, avec leurs justes  
situations et éloignemens dudit Château, avec la pers-  
en le regardant des le poste marqué de l'aleure. B

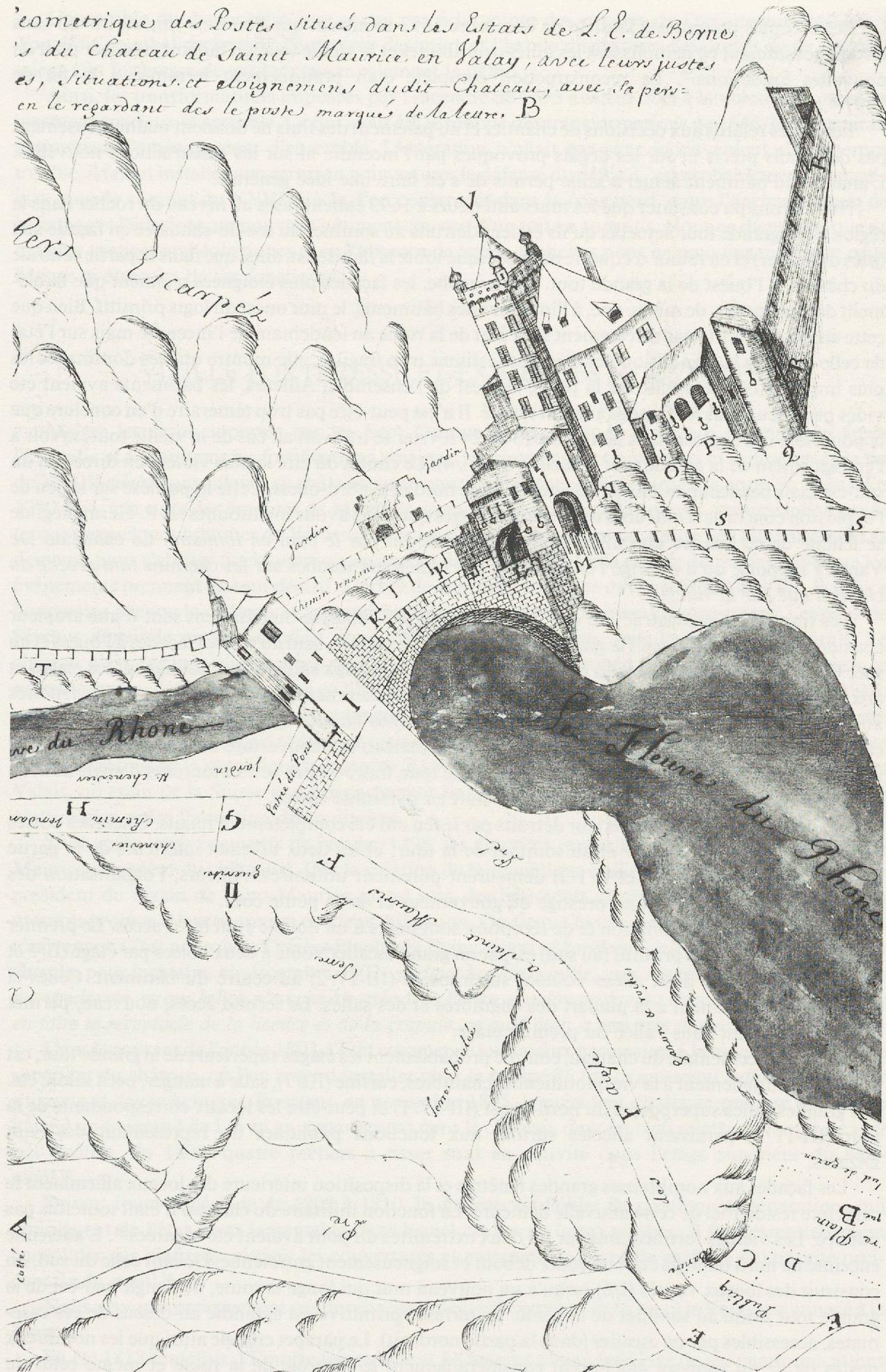


Fig. 16 Le château au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après un plan conservé aux Archives de l'Etat de Berne.

Les comptes présentés à la diète de décembre 1693 montrent que l'on s'est mis au travail sans tarder, notamment en démolissant les murs trop abîmés et la vieille tour, en taillant le rocher pour de nouvelles fondations<sup>28</sup>. La reconstruction complète était pratiquement terminée à la fin de 1697<sup>29</sup>.

Les textes relatifs aux décisions de chantier et au paiement des frais ne donnent malheureusement pas de détails précis ni sur les dégâts provoqués par l'incendie ni sur les constructions nouvelles. L'analyse du bâtiment actuel a seule permis de s'en faire une idée générale.

Nous avons pu constater que les murs antérieurs à 1693 étaient rasés au niveau du rocher dans la région de la grande tour actuelle, qu'ils étaient détruits au sommet du rez-de-chaussée en façade sud (près de la tour) et en retour d'équerre dans presque toute la façade est, ainsi que dans la partie centrale du château, à l'ouest de la grande tour. En revanche, les façades plus éloignées n'étaient que faiblement découronnées, de même que, à l'intérieur des bâtiments, le mur ouest du logis primitif. Bien que cette analyse ne porte pas directement sur l'état de la ruine au lendemain de l'incendie mais sur l'état de celle-ci après la démolition des éléments estimés trop fragiles, elle montre que les dommages les plus importants avaient atteint la partie sud-est de l'ensemble. Ailleurs, les bâtiments avaient été vidés par le feu, mais les façades avaient résisté. Il n'est peut-être pas trop téméraire d'en conclure que la poudrière qui explosa dans la nuit du 23 au 24 février se trouvait au bas de la vieille tour, savoir à l'emplacement de la grande tour actuelle (vers II/4). Le choc a dû être le plus violent en direction du sud-est mais beaucoup moins dévastateur vers le nord et le nord-ouest. Cette hypothèse sur le lieu de l'explosion concorde d'ailleurs avec les témoignages que nous avons mentionnés : le P. Herménégilde se félicite de ce que les murailles soufflées *n'écrasèrent pas le pont en tombant*. Le châtelain De Vantéry rapporte qu'il a dirigé l'enlèvement des matériaux tombés sur les chemins *tant proche du chateau que par la ville*<sup>30</sup>.

Les travaux de reconstruction que l'on reconnaît par l'analyse du bâtiment sont d'une ampleur considérable. On refait à neuf la grande tour dominant le pont et, sauf au rez, les façades à l'ouest et au sud. Ces parties neuves sont bien reconnaissables aux bandeaux saillants qui soulignent les étages et aux grandes fenêtres soit isolées soit géminées, à l'encadrement sans décor. Le même style de fenêtres atteste les transformations alors apportées aux anciennes façades qui étaient encore debout. Une charpente neuve et énorme porte sur l'ensemble du château une couverture beaucoup plus simple et imposante que l'ancienne. Au sommet de la grande tour, outre quatre petites tourelles d'angle dont ne subsistent aujourd'hui que les bases, le toit était en pyramide carrée.

Les aménagements de l'intérieur détruits par le feu ont été complètement refaits. Quelques postes de tir sont disposés à la base et au sommet de la tour; et les deux niveaux inférieurs de la partie nord-est du château (I/1-2 et II/1-2) demeurent purement utilitaires. Ailleurs, l'organisation des locaux vise essentiellement au prestige du gouverneur et de sa petite cour.

Les deux étages d'habitation et de réception sont dotés d'un double système d'accès. Le premier utilise la porte du logis primitif (au sud) et, par un grand escalier voûté à deux volées par étage (II/5 et III-IV/4), conduit à deux allées voûtées superposées (III-IV/2) au centre du bâtiment. Celles-ci conduisent directement à la plupart des chambres et des salles. Le second accès, nouveau, permet d'entrer de l'ouest dans l'allée du premier étage.

La partie occidentale du château, comme probablement les étages supérieurs de la grande tour, est affectée essentiellement à la vie quotidienne : chambres, cuisine (III/7), salle à manger, petit salon, etc. Les grandes salles superposées du nord-ouest (III-IV/1) et peut-être les locaux correspondants de la tour (III-IV/3) paraissent affectés surtout aux fonctions publiques du représentant des Sept Dizains.

Les façades aux nombreuses grandes fenêtres et la disposition intérieure des locaux affirmaient le caractère résidentiel de cette nouvelle demeure. La fonction militaire du château n'était toutefois pas oubliée. Les vieilles fortifications sur les deux extrémités du pont avaient été réparées<sup>31</sup>. L'ancienne enceinte au nord du logis était toujours debout et soigneusement entretenue. Devant celle du sud, on construit des locaux voûtés (I/6) jusqu'à un nouveau mur qui longe la route, de l'angle sud-est de la grande tour jusqu'au sommet de la pente. La terrasse primitive est agrandie au-dessus de ces casemates, accessibles par un escalier (dans la partie nord-est). Le parapet crénelé ainsi que les nombreux postes de tir du sous-sol améliorent considérablement le contrôle de la route et même celui du pont<sup>32</sup>.

Fig. 12b

Fig. 14bis

Fig. 13a

L'ensemble du dispositif n'était certes pas à la pointe des progrès de l'architecture militaire. Toutefois, le relief du terrain, l'épaisseur des murs et l'habile disposition des postes de tir permettaient à la forteresse de garder convenablement le défilé.

Ainsi, les transformations imposées par l'incendie de 1693 avaient obéi à la volonté de créer un logement spacieux et agréable. Ce qui avait été le mobile des transformations de 1646-1651 inspirait maintenant l'aménagement d'ensemble. L'opération n'allait pas sans inconvénient si, en temps troublé, il fallait installer une garnison pour assurer la défense du défilé. C'est probablement pour cela que, dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'on construisit dans la cour nord, entre l'ancienne route de Monthey et l'enceinte, un nouveau bâtiment couvert d'un toit en appentis. Nous ne disposons que de maigres vestiges archéologiques et en l'absence de textes explicites nous ne pouvons ni décrire cette bâtie ni être sûrs de ses fonctions<sup>33</sup>.

Fig. 13b, 16

## VIEILLE FORTERESSE ET EXIGENCES NOUVELLES

Malgré les soins apportés par les Sept Dizains à entretenir la résidence reconstruite après l'incendie et à maintenir les fortifications voisines, les circonstances politiques et militaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle vont enlever au château et son prestige et sa fonction de garde à la porte du Valais. En 1790 déjà, à la suite des émeutes de Monthey, le gouverneur Bernard Dallèves, impressionné par le tapage de quelques hommes de Vérossaz dans les rues de Saint-Maurice, quitte peu glorieusement sa demeure pour s'abriter quelques mois en amont de la Morge<sup>34</sup>. Mais c'est le 28 février 1798 que les événements prennent un tour décisif. L'arbre de la liberté est planté devant l'Hôtel de Ville, la milice bourgeoise occupe le château et y prend possession de quatre canons. Le gouverneur Leopold de Sépibus demande un sauf-conduit pour regagner le Haut-Valais dans la journée suivante<sup>35</sup>. Le château n'est dès lors plus le siège de l'autorité et quand les troupes vaudoises puis françaises se présenteront au défilé en mai, c'est en libératrices qu'elles sont accueillies. Dès lors, et jusqu'en 1813, quelles que soient les formes de gouvernement du pays, l'Etat français demeure la seule puissance militaire qui compte en Valais et dans les régions voisines. Dans ces circonstances, qu'il soit à la limite de deux cantons de la république helvétique, à celle de la Suisse et de la république indépendante du Valais, ou enfin de la Suisse et du département français du Simplon, le château de Saint-Maurice n'attire plus guère l'attention des militaires.

Sitôt après les événements de janvier 1798, les autorités nouvelles qui se constituent à Saint-Maurice disposent du château<sup>36</sup>. Dès la création de la république indépendante du Valais (1802), le président du dizain de Saint-Maurice prend soin des bâtiments et propose au Conseil d'Etat les mesures propres à leur entretien et à leur utilisation. On tient à éviter que les lieux soient ouverts à tout venant. C'est pourquoi, Thérèse Blanc, née Franc, ayant *abandonné le logement du Chateau*, on cherche pour locataire, en décembre 1802, *quelque honête famille, avec restriction cependant de n'y pas vendre vin, vu que le lieu n'est pas à portée de la Police, et qu'on profiteroit de cette circonference pour en faire le receptacle de la licence et de la crapule, ce qu'il étoit a peu près depuis la Révolution*<sup>37</sup>.

Dans le courant de l'année 1803, l'Etat commence les travaux nécessaires à la réparation de l'étage supérieur du château, où l'on entend installer pour la troupe 86 lits *ce qui seroit suffisant pour cent soixante et douze hommes*. Pourtant, en novembre 1805, le président du dizain propose à l'Etat de louer à un tisserand de Lavey un appartement dans le château, *dont les trois quarts au moins ne sont pas habités*. En 1809, quatre métiers à tisser sont en activité dans l'étage supérieur du bâtiment<sup>38</sup>.

Durant toute la période de 1802 à 1810, le château est l'objet de nombreuses réparations qui témoignent de l'état assez lamentable dans lequel on l'avait laissé tomber. Il faut essentiellement consolider des plafonds, réviser les couvertures et entretenir le corps de garde (à l'extrémité occidentale du pont)<sup>39</sup>.

Nous n'avons pratiquement pas de renseignement concernant l'époque où le Valais est annexé à la France.

En été 1813 toutefois, l'Empire français tient à s'assurer mieux la liberté de ses communications par la route du Simplon. En août déjà, on étudie les moyens de mettre Sion en état de défense contre

d'éventuels rebelles. Dès le mois de novembre, on répare quelques murs de Valère et l'on y place quelques canons. A Saint-Maurice, on ferme la porte du pont en face des gardes vaudois, on place au château une petite garnison «et quelques pièces de canon pour la défense du pont»<sup>40</sup>.

Occupant toute la région sur les deux rives du Rhône du 28 décembre 1813 jusqu'au début de juin suivant, les Autrichiens s'assurent le contrôle de la route du Simplon. Leur commandant en Valais, le baron de Simbschen, fit compléter les défenses du défilé de Saint-Maurice. Il établit *une redoute au-delà du pont sur le territoire du canton de Vaud*. Sur la rive gauche il entreprit de fortifier le château. Ce témoignage de Charles-Melchior Macognin de la Pierre, alors adjoint au maire de Saint-Maurice, est d'une certaine manière complété par celui de son contemporain Anne-Joseph de Rivaz: Simbschen fit fortifier le poste de Saint-Maurice en continuant les travaux qu'y avaient commencés les Français, savoir une terrasse pour y placer une batterie contre le district d'Aigle, et en mettant le château à l'abri de la bombe au moyen d'une plate-forme couverte de terre à la hauteur de cinq à six pieds. Nous n'avons malheureusement pas de texte plus explicite: faut-il comprendre que la redoute de la rive droite est le même ouvrage que la terrasse à artillerie? que la plate-forme couverte de terre renforce les vieux murs par l'extérieur ou par l'intérieur? Quoi qu'il en soit, le chantier occasionna une coupe de nos plus beaux sapins dans les forêts voisines et au Bas-Valais des corvées de 400 ouvriers durant près d'un mois. Le Dr Macognin de la Pierre rapporte que les hommes contraints à ces travaux étaient menés au bâton par un caporal hongrois qui leur servait de contremaître, *au point — ajoute-t-il — que le conseil fut obligé de promettre vingt batz par semaine à ce barbare pour l'engager à être plus modéré*<sup>41</sup>.

Le Canton du Valais continue après 1815 de posséder et d'entretenir le château de Saint-Maurice toujours en pitoyable état. De 1819 à 1821, le gouvernement loue le bâtiment au comte Jacques de Quartéry et au sieur Claude Schmidt, qui désirent y établir une petite fabrique d'acier. A ce qu'en a écrit M. le chanoine Henri Michelet, il est utile d'ajouter quelques détails. Bien qu'ils n'aient pas strictement besoin de l'étage supérieur, les futurs locataires demandent, en décembre 1818, de pouvoir disposer de tout le château, sauf le logement du geôlier et les prisons, *pour ne pas être exposés à des communications désagréables, telles que présentent les personnes auxquelles un esprit de charité y a momentanément permis la demeure*. Nous ne savons pas quelle sorte de pauvres gens étaient hébergés là. D'autre part, le vice-président du dizain, présentant la demande de location à l'Etat, souligne que celui-ci serait garanti de la crainte fondée qu'il ne tombe autrement totalement en ruine, et assuré de la conservation de ce qui y reste encore en fait de portes, fenêtres, fer, etc. qui deviendroient infailliblement la proie du 1<sup>er</sup> accapareur, ainsi que l'a été jusqu'à présent une grande partie de ces objets qui avoient échappé à la main destructive des Autrichiens<sup>42</sup>.

Cependant, en fonction de son principe de neutralité armée, la Confédération se préoccupait de défenses sur la route du Simplon. Nous traitons de ce problème et de sa solution par G. H. Dufour dans un chapitre particulier. Nous ne signalons ici que les aspects directement relatifs à l'ancienne forteresse elle-même. Celle-ci était évidemment impropre à assurer la défense du défilé selon la conception très large qu'en avait déjà en 1823 le lieutenant-colonel du génie G. H. Dufour. Dans son projet<sup>43</sup>, il prévoit que le château serait remis en état et sous le point de vue de la défense et sous celui du logement. Un entrepôt de munitions pour les fortifications de la rive gauche trouverait place *dans les voûtes du château*: Il s'agit sans doute du vaste espace couvert qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, avait succédé à l'ancienne route de Montey. Du côté nord, une batterie construite sur la terrasse et derrière le vieux mur actuel (front nord du XVe siècle) défendra directement l'approche par la route de Saint-Gingolph. Rien toutefois ne sera exécuté avant 1831.

Entre-temps, l'amélioration des conditions du trafic avait modifié les abords du château. Le bâtiment de garde à la tête occidentale du pont avait été démolî entre 1812 et 1823 et le tracé accidenté de la route médiévale avait été remplacé (1823-1826) par une ligne directe entre le pont et l'entrée méridionale de la forteresse<sup>44</sup>. D'autre part, le château lui-même, qualifié de *beau monument du moyen âge et des temps modernes*, doit trouver une affectation qui assure son maintien. On projette en juillet 1826 d'aménager les deux étages supérieurs pour y loger convenablement *les receveurs des droits d'entrée, trois gendarmes et le geolier, en y conservant une salle et un cabinet pour les séances du Tribunal*<sup>45</sup>.

Nous pouvons passer rapidement sur les modifications ultérieures des défenses anciennes. En 1844-1846, l'Etat fait détruire les casemates méridionales du château, le long de la route médiévale

désaffectée, et construire le poste de douane qui deviendra bientôt la gendarmerie<sup>46</sup>. L'alerte du Sonderbund, qui fit de la région de Saint-Maurice le pivot des opérations préparées par le canton du Valais, fait l'objet d'études que l'on trouvera plus bas. C'est au début de décembre 1847 que le Gouvernement vaudois fait démolir la tour avec sa chapelle de Saint-Théodule<sup>47</sup>. Les ouvrages de l'entrée du château, à l'extrême méridionale du défilé, disparaissent lors de la rectification de la route à la sortie septentrionale de la ville<sup>48</sup>.

Le percement du tunnel pour la voie ferrée (1857-1858) n'entraîne de modifications que dans les fortifications de 1831, devant la vieille enceinte septentrionale du château. Celle-ci ne disparaît qu'après 1860<sup>49</sup>.

Il est inutile d'entrer ici dans le détail des nombreux aménagements utilitaires qui ont coupé et recoupé les espaces intérieurs du château jusqu'au moment où une restauration complète, dirigée par l'architecte cantonal Charles Zimmermann, a permis de rendre aux volumes anciens leur véritable ampleur. Les travaux, poursuivis durant plusieurs années (1963-1974), en collaboration avec l'archéologue cantonal, ont permis l'étude archéologique dont nous avons indiqué ci-dessus les principaux résultats. C'est à la suite de cette longue histoire que le Musée militaire du Valais a trouvé un cadre digne de lui.

## NOTES

<sup>1</sup> Nous remercions spécialement M. Bernhard Truffer, directeur des Archives cantonales, son prédécesseur M. Grégoire Ghika, et ses collaborateurs MM. Hans-Robert Ammann, Gaëtan Cassina et Jean-Marc Biner, de même que M. Maurice Puijpe, responsable des Archives de la ville de Saint-Maurice, et le R. P. Bernard, gardien du couvent des Capucins.

<sup>2</sup> Georges Lengerand (voir ci-dessus, note 11, p. 22) écrit : *Lors à l'entrer en ladite ville de Saint Maurisse lesdits Souisses ou Allemans y ont fait faire ung fort par le costé où y sommes entrez. Et là endroit passâmes par dessus la rivière du Rosne. [...] (p. 22).*

Sur la limite de propriété valaisanne, voir ci-dessus, note 18, p. 22. En décembre 1529, soit un peu plus d'une année après l'introduction de la réforme protestante dans le gouvernement d'Aigle, la diète valaisanne prend connaissance de deux lettres de LL. EE. : dans l'une Berne réclame au Valais l'enlèvement des idoles (*die götzeri*) qui se trouvent dans la chapelle du pont de Saint-Maurice, ainsi que la remise de la clé de celle-ci au gouverneur d'Aigle. LL. EE. expliquent qu'elles ont déjà fait enlever les images du culte dans leur pays d'Aigle et que la chapelle du pont fait partie elle aussi de ce territoire; dans la seconde lettre, LL. EE. demandent, en vertu des alliances, l'extradition de fugitifs (*Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahr 1500*, Sion dès 1916, cité plus bas *Abschiede*, t. 3, p. 4, c). La diète du 12 août 1530 (*idem*, p. 11, b, c) arrête les réponses à donner à Berne. En ce qui concerne les fugitifs, la Diète répondra qu'elle n'a pas connaissance que ces réfugiés soient tombés en disgrâce à Berne pour d'autres motifs que leur foi. Si Berne peut démontrer qu'ils ont commis quelque méfait, on les traitera en respectant loyalement les alliances. Quant à la chapelle, on fait remarquer qu'il n'y avait là, avant la conquête valaisanne, que *ein alter schwibog mit bildren*; ce sont les évêques Walter Supersaxo et Josse de Silinen qui ont construit la chapelle que le Valais possède paisiblement depuis plus de cinquante ans; le pont, dont l'entretien incombe aux Valaisans, qui y prélèvent un péage, est considéré comme leur propriété et ils n'entendent pas renoncer à leurs droits. La construction de la tour paraît être l'œuvre de l'évêque Walter (entre 1476 et 1482). Josse de Silinen a peut-être terminé le bâtiment; il a en tout cas équipé la

chapelle pour la consécration de laquelle les Carmes de Géronde envoient des reliques le 2 août 1484 (original aux Archives de l'Abbaye; copie dans le *Livre du Château*, AVL 330, datée par erreur du 2 août 1474).

<sup>3</sup> La pente rocheuse qui continue vers le nord le plateau fortifié est profondément entaillée devant l'enceinte. S'agit-il d'un ancien renforcement de l'obstacle militaire, ou d'un travail exécuté lors du percement du tunnel du chemin de fer?

<sup>4</sup> Voir la *Carte topographique* de 1775 (ci-dessus, note 12, p. 22) et le *Plan du défilé et des environs de Saint-Maurice* (fig. 33), dressé en 1831 par Louis Henry Delarageaz, géomètre (conservé au Musée militaire de Saint-Maurice). Voir aussi la gravure anonyme publiée en 1642 par Mathieu MÉRIAN *Topographia Rhaetiae Helvetiae et Valesiae...* entre les pp. 88 et 89 (fig. 15) et le plan de 1760 environ (Archives de l'Etat de Berne, Atlanten, n° 7, plan n° 22), fig. 16, détail publié par P. BOURBAN, *Indicateur d'Antiquités Suisses*, 1905/1, p. 21.

<sup>5</sup> De ce bâtiment, mesurant hors œuvre 6 m (nord-sud) sur environ 7 m (est-ouest), l'explosion de 1693 et les transformations subséquentes (ci-dessus, p. 36) n'ont laissé subsister que la base de la façade nord et de l'angle nord-ouest. L'alignement des faces ouest et sud est connu grâce à la terminaison (conservée) des murs du logis appuyés ultérieurement contre elles (ci-dessus, p. 29). La façade orientale se trouvait sans doute dans la ligne de l'enceinte ou à peine plus à l'est: un saillant plus considérable aurait rendu inutile le poste de tir immédiatement voisin au nord. L'épaisseur et l'élévation des murs demeurent inconnues. Ce bâtiment, admirablement situé et peut-être de peu antérieur à l'enceinte, est probablement le premier poste de garde valaisan au-dessus du pont.

<sup>6</sup> Tous ces ouvrages de bois ont disparu dans l'incendie de 1693. La reconstruction (1693-1697) a gardé les anciens niveaux des étages, mais déplacé la colonne de pierre vers le nord.

<sup>7</sup> Actuellement ils touchent à des maçonneries bâties contre eux entre 1693 et 1697.

<sup>8</sup> Pour la gravure qui reproduit ce dessin dans la *Topographie* de Mérian (fig. 15), voir ci-dessus, note 4.

<sup>9</sup> Voir J.-M. BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais

(1488-1798)», dans *Vallesia XVIII*, 1963, p. 184. Pour J.-B. BERTRAND, «Le château de Saint-Maurice», dans *Annales Valaisannes*, 1938, p. 437, le premier gouverneur se serait installé au château en 1490 déjà. Nous espérons qu'un document explicite permettra un jour de connaître la date à laquelle les gouverneurs ont fixé leur résidence au château.

<sup>10</sup> L'expression *fundator hujus castri*, plusieurs fois citée sans indication de source par les auteurs, se trouve dans le *Liber Vallis Illiacae*, p. 151 (aux Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice; photocopie aux AEV, Ph 1288).

<sup>11</sup> *Abschiede*, t. 1, p. 33, d.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 33, e.

<sup>13</sup> Pour ces documents, voir respectivement ci-dessus, note 4 et note 12, p. 22. Il faut ajouter un autre plan de Rinderhagen, levé en mai 1829 (AEV, DIP/Plans, Bâtiments 2/1): on y voit encore ce que nous interprétons comme le mur de cette ancienne terrasse (à l'arrière des locaux servant de casemates).

<sup>14</sup> La Diète est avertie que les partisans de Georges Super-saxo projettent d'entrer de force en Valais; *ideo consultum est apud S. Mauritium in castro a parte oppidi presati S. Mauritii expleri et construi debere unam turrim et hoc sine dilatione gubernator patrie completere studeat* (*Abschiede*, t. 1, p. 196, b). L'expression *expleri et construi* s'explique du fait que la porte méridionale et les murs voisins allaient servir de base à la nouvelle tour.

<sup>15</sup> D'autres postes de tir ont vraisemblablement disparu lors des transformations du milieu et de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont modifié les niveaux d'étages et reconstruit une partie des murs. Les aménagements du sommet de la façade méridionale condamnent une large ouverture qui, originellement, devait correspondre avec un hourdage dominant la porte d'entrée.

<sup>16</sup> Diètes du 1<sup>er</sup>-11 décembre 1591 et du 29 novembre-8 décembre 1593 (communication de M. H. R. Ammann, qui en prépare la publication).

<sup>17</sup> Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1: en décembre 1618, la commune de Saint-Maurice se plaint des frais occasionnés par l'ouverture d'une nouvelle route, conformément aux ordres reçus deux ans plus tôt. Les ouvrages continués de 1621 à 1623 sont décrits par Gaspard BÉRODY (*Chronique*, publiée par P. Bourban, dans *Revue de la Suisse catholique*, 1984, pp. 58 et 67) et par le P. Sigismond BÉRODY, *Histoire du glorieux Sanct Sigismond Martyr* (...) Sion, 1666, p. 127. Le fossé taillé en amont du pont semble s'être trouvé au sommet de la pente, près de l'entrée du château: l'état actuel du terrain et le plan de Rinderhagen (décembre 1829) paraissent en conserver la trace. En aval du pont, un plan de 1826 (AEV, DTP/Plans/Routes, 9) indique la *voute remplaçant le Pont-levis*.

<sup>18</sup> Gaspard BÉRODY, *Chronique*, p. 110. Il ne faut pas confondre cette porte avancée du château avec l'entrée septentrionale de la ville, seule dessinée dans la Topographie de Mérian (entre p. 88 et p. 89) et appelée sur un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle (Archives de la ville de Saint-Maurice, R 24, fol. 12) *la porte dessous*. La porte du château se trouvait quelque 100 m plus au nord, avant d'arriver à la «maison de la Vierge» et à celle de la Cible. Voir plan de la route levé en 1857 (AEV, DIP/Plans/Routes, 23) où l'on distingue encore l'étranglement de la chaussée à l'emplacement de l'ancien pont.

<sup>19</sup> Gaspard BÉRODY, *Chronique*, p. 163. Cette fortification entre le château et l'extrémité occidentale du pont est mentionnée par le P. Sigismond BÉRODY, p. 127. Voir aussi la gravure publiée par Mérian et toutes les images du château et du pont jusque vers 1815.

<sup>20</sup> Au-dessus de l'embrasure de la porte nord de l'enceinte primitive, alors obturée de maçonnerie, se trouvent les armoiries du gouverneur Martin Kuntschen avec le millésime 1623 (L. DUPONT-LACHENAL, «Les pierres armo-

riées du château de Saint-Maurice», dans *Archives Héraclides Suisses*, 1940, p. 31). Cette pierre faisait peut-être partie du bouchon de cette porte, partiellement supprimé vers 1860 pour donner accès aux fortifications modernes.

<sup>21</sup> Les intentions de la Diète sont rappelées en 1618 (Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1) en ces termes: *ad evitanda pestis tunc ibidem grassantis pericula et pro commodiori mercium extranearum et domesticarum traductione/.../*

<sup>22</sup> Sur cette gravure, voir ci-dessus, note 4.

<sup>23</sup> L. DUPONT-LACHENAL, pp. 31-32. Voir Archives du Mixte de Martigny, tir. 32, compte 1646: dépense *pro sua rata parte nove fabricature domus castri* (communication de M. Gaëtan Cassina, que nous remercions). Voir aussi les comptes annuels des gouverneurs aux diètes de décembre 1646-1651 (AEV, ABS 204/17-18, *passim*). C'est peut-être en raison des nouvelles possibilités de logement offertes par cette construction que la Diète peut décider en juin 1652 (AEV, AVL 21, p. 24) de vendre aux enchères (sauf la salle de justice) la maison que l'Etat possède en ville de Saint-Maurice.

<sup>24</sup> Diète du 7 au 19 décembre 1689: AEV, AVL 21, p. 531 (591); décision du 7 mars 1690: Archives de la ville de Saint-Maurice, B 8, liasse 1.

<sup>25</sup> Archives de l'Etat de Berne, B II, 21, pp. 208-210 (voir aussi J.-B. BERTRAND, p. 440, note 30). Il faudrait lire tous les registres du conseil de guerre pour découvrir les réflexions, les projets et les minces réalisations touchant la rive droite du défilé.

<sup>26</sup> *Incendie de Saint-Maurice. Relation de Noble Antoine De Vantéry, châtelain et capitaine général du gouvernement de Monthey*, texte communiqué par J.-E. d'Angreville et publié par la *Gazette du Valais*, 1862, n° 32, pp. 3-4; P. Herménégilde, *Précieux manuscrit concernant l'origine/.../du couvent des R.R.P.P. Capucins de Saint-Maurice* (Archives du couvent des Capucins de Saint-Maurice, 6/22), p. 10 s.

<sup>27</sup> Diète du 28 février: AEV, ABS 204/21, pp. 119-124; du 31 mars-1<sup>er</sup> avril: pp. 127-132; du 13 au 20 mai: pp. 133-139.

<sup>28</sup> Diète du 9 au 19 décembre: AEV, ABS 204/21.

<sup>29</sup> Diète du 5 au 14 décembre 1697 (AEV, ABS 204/21, p. 293): *Seytenmahlen ietz albereyt dass schlossgebaüw zu St Moritzen zu seiner perfection gebracht [...]* — Deux pierres armoriées placées sur le petit bâtiment immédiatement à l'ouest du château rappellent par les millésimes de 1693 et 1697 la durée des travaux (L. DUPONT-LACHENAL, pp. 32-35).

<sup>30</sup> Sur ces deux récits de l'incendie, voir ci-dessus, note 26. Tout concourt à faire prendre au sérieux le récit présenté par le P. Herménégilde. On s'étonne dès lors du témoignage du capitaine De Vantéry (tel qu'il a été publié): il ne mentionne pas expressément l'explosion, ne dit rien des dégâts énormes qu'elle a effectivement causés, mais se contente de faire allusion à des murs tombés sur la route.

<sup>31</sup> C'est probablement alors que la tour de l'est a reçu son toit à bulbe, rendu célèbre par toutes les gravures.

<sup>32</sup> Tout vestige de ces casemates a disparu lors de la construction (1844-1846; voir AEV, DF, IV, Domaines de l'Etat, n° 3) de la douane. Le capitaine Rinderhagen a pu dessiner l'ensemble en 1829 (ci-dessus, note 13 et note 12, p. 22): ses plans et élévations permettent de comprendre le dispositif dans son état final et de construire l'hypothèse selon laquelle les casemates ont doublé un mur d'enceinte beaucoup plus ancien.

<sup>33</sup> Les vestiges archéologiques se limitent à la base de la façade au bord de l'ancienne route de Monthey. Une gravure reproduite dans le *Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse*, t. VII, Neuchâtel, 1933, p. 26 (s.v. *Valais*), et qui représente l'état des lieux entre 1822 et

1847, montre, contre la façade nord du château, l'empreinte de ce bâtiment démolî. La date de construction n'est pas antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle; peut-être une transformation des accès à la cave voisine du château (linteau de porte avec millésime 1754) donnerait-elle une indication. Le bâtiment a été démolî en 1812: comparer le tableau peint en 1812 par Pierre-Louis De La Rive (Lausanne, Musée cantonal des beaux-arts) avant la démolition et le dessin de la même année (reproduit par E. Wick; Bâle, Bibliothèque publique de l'Université; photo aux AEV) mais après la démolition.

<sup>34</sup> P.-A. GRENAT, *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, Genève, 1904, p. 418 ss.

<sup>35</sup> André DONNET, «Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797-25 juin 1798)», dans *Vallesia XXXI*, 1976, pp. 63, 65 s.

<sup>36</sup> Voir André DONNET, «Procès-verbaux et actes du comité général de Saint-Maurice (3 février-16 mars 1798)», dans *Vallesia XIX*, 1964, pp. 27, 28, 138 et 162.

<sup>37</sup> AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 15 décembre 1802.

<sup>38</sup> AEV, 1 DF, 4/1, lettres du 14 avril 1803, du 26 novembre 1805, du 2 mars et du 18 juillet 1809.

<sup>39</sup> AEV, 1 DF, 4/1, *passim*.

<sup>40</sup> A.-J. de Rivaz, *Mémoires Historiques sur le Valais (1798-1834)*, publ. par André DONNET dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande*, 3<sup>e</sup> série, t. VI, Lausanne 1961, p. 7 ss; F.-O. DUBUIS et A. LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», dans *Vallesia XXXV*, 1980, pp. 370-371.

<sup>41</sup> A.-J. de Rivaz, pp. 8-13; Macognin de la Pierre (ci-dessus, note 21, p. 23), pp. 103 et 112. Quelques données sont conservées sur le nombre journalier des hommes astreints à ce travail de fortification (AEV, Transition, T 4/4, n<sup>o</sup>s 11 et 15). On sait par ailleurs que les Autrichiens avaient pris la précaution de couvrir de terre le sol des combles, sans doute pour diminuer le risque d'incendie. C'est pourquoi le 15 novembre 1814 le gouvernement prévoit qu'il faudra «faire décharger de terre le château de Saint-Maurice». On constate en 1826 que la terre du galetas a été jetée dans la cour, d'où il faudra l'enlever, et que les poutraisons sont en partie pourries; voir «Pièces diverses sur le gouvernement provisoire du Valais en 1814, après

qu'il a été évacué par les Français», texte établi par Anton GATTLEN et Jean-Marc BINER, dans *Vallesia XX*, 1965, p. 135, et AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 5 juillet 1826.

<sup>42</sup> Henri MICHELET, «Sur les traces des précurseurs: industries bas-valaisannes (1800-1850)», dans *Vallesia XXIII*, 1968, pp. 179-180; AEV, DI, 239/6, n<sup>o</sup>s 1-2.

<sup>43</sup> *Projet de Fortification pour Saint-Maurice*, ms. de la main de G. H. Dufour, non paginé, 1823, Archives Dufour, Genève, sans cote (carton rouge).

<sup>44</sup> Comparer le croquis du défilé joint au rapport de Dufour (juin 1823) avec le plan du 27 novembre 1826 (AEV, DIP, Plans/Routes, n<sup>o</sup> 9) établi pour la correction de la route en aval du pont.

<sup>45</sup> AEV, 1 DF, 4/1, lettre du 28 juillet 1826.

<sup>46</sup> Sur la construction de la douane, voir AEV, 1 DF, 4/3.

<sup>47</sup> Sur la démolition de cette tour, voir ci-dessous, p. 191. Le projet de démolir la tour contenant la chapelle Saint-Théodule avait fait l'objet de discussions intercantionales en 1822 déjà. Dans le cadre de la correction de la route de Bex, le gouvernement vaudois avait demandé la suppression de ce bâtiment, estimé gênant pour le trafic. La diète valaisanne du 27 décembre 1822 avait donné son accord mais à condition que sa souveraineté sur la tête orientale du pont, déjà revendiquée au XVII<sup>e</sup> siècle, fût officiellement reconnue par l'Etat de Vaud (AEV, *Confinia*, Cf. 11, fasc. 3/13 ss.). En 1842, le quartier-maître général G. H. Dufour déplore que le gouvernement valaisan veuille détruire cette tour pour améliorer le passage; il estime que le Conseil fédéral de la Guerre devrait proposer au Valais une indemnité pour la conservation de cet ouvrage et sa mise à la disposition de la Confédération (Archives fédérales, citées AF, D1195, lettres du 13 et 23 mars 1842).

<sup>48</sup> Voir dossiers de projets et d'expropriations (1853-1861); AEV, 3 DTP, 10/2, 2-4. La disparition du fossé de défense, qui n'était pas prévue dans les projets, aurait été décidée à la suite d'un accident de la voiture postale, vers 1855 (M. PELLISSIER, «Saint-Maurice», dans *Annales valaisannes*, 1922, p. 23).

<sup>49</sup> Le mur ancien (avec son parapet modifié lors des travaux de Dufour) est encore représenté par une estampe où l'on voit le train pénétrer dans le tunnel de Saint-Maurice vers 1860 (publiée dans *Annales valaisannes*, 1961, p. 128).

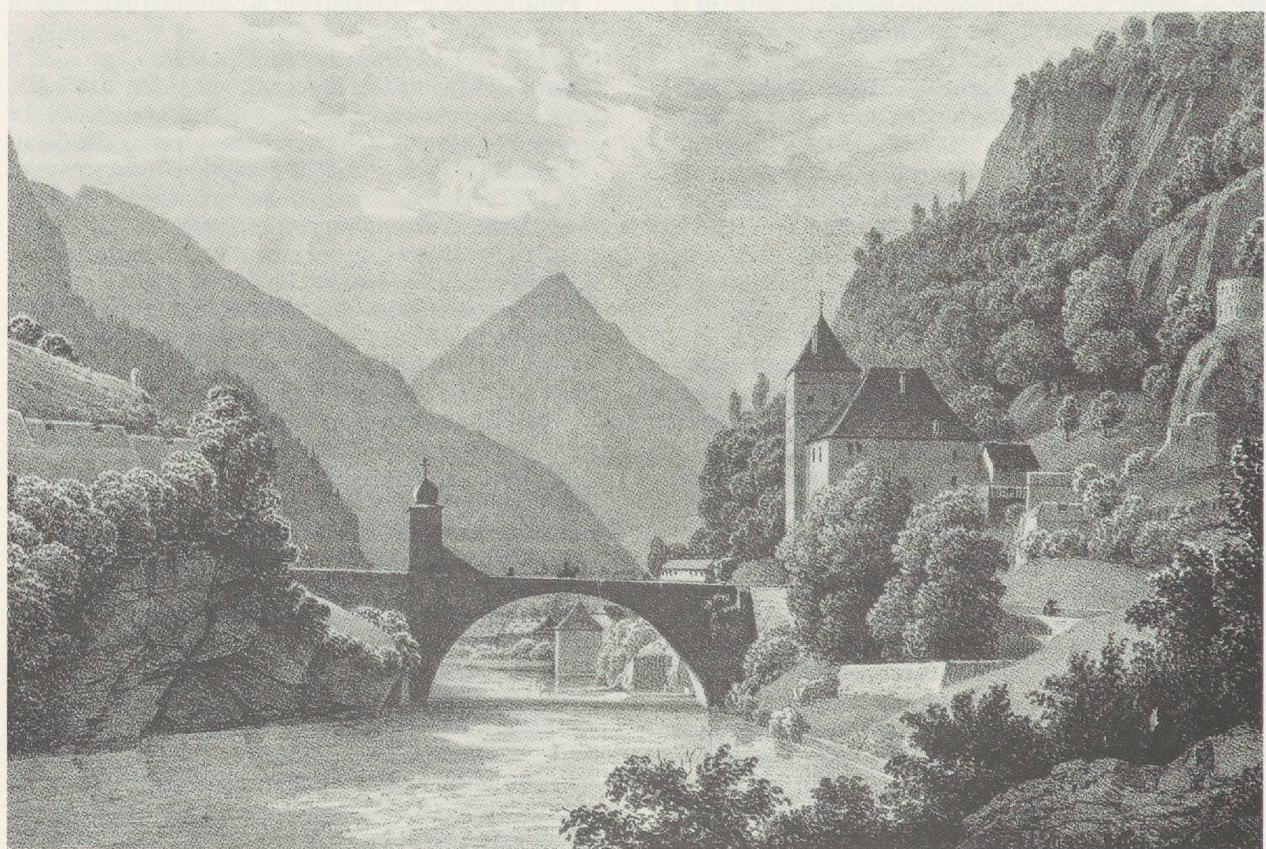


Fig. 17 Anonyme: Le défilé de Saint-Maurice et ses ouvrages fortifiés. A gauche: la batterie du Rhône; à droite, les deux batteries du château, la palanque et la tour Dufour. Gravure datable entre 1831 et 1847, 136 x 206 mm. Musée militaire cantonal, Saint-Maurice.